

**PATRIMOINE
VIVANT
HAUTS-DE-FRANCE**

espaces
naturels
régionaux

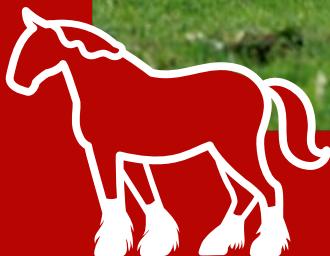


**ÉDITION
2026**

ANNUAIRE DES

ÉTALONS TRAIT DU NORD

Centre Régional de Ressources Génétiques des Hauts-de-France



**SYNDICAT D'ELEVAGE
DU CHEVAL
TRAIT DU NORD**

ANNUAIRE DES ÉTALONS TRAIT DU NORD

Le Centre régional de ressources génétiques
(Espaces naturels régionaux)
et le Syndicat d'élevage du cheval
Trait du Nord vous invitent à
découvrir la 34^{ème} édition de l'annuaire
des étalons Trait du Nord.



SOMMAIRE

Présentation de la race Trait du Nord	3
Le Centre régional de ressources génétiques	4
Le contrat d'élevage « Maintien de la Biodiversité »	5
Présentation du Syndicat d'élevage du Cheval Trait du Nord	6
Rétrospective 2025	8
Approbation des étalons	10
Gestion génétique de la race Trait du Nord	11
Carte de localisation des étalons en 2026	21
Liste des étalons approuvés pour 2026	22
Fiches descriptives des étalons	23
Extrait de règlement du livre généalogique du Trait du Nord	58
Faire reproduire mon étalon Trait du Nord	61
Faire naître mon poulain Trait du Nord	62
Reproducteurs d'origine étrangère	63
Vos démarches sanitaires avec le SIRE	64
Liste des adhérents au Syndicat d'élevage du Cheval Trait du Nord	66
Calendrier des concours et manifestations	74

En couverture : **JUAN DE LICHÉREAU** (par Milo van Luchteren et Charlotte van't Sparrenhof, par Ensor van Sternhoven), appartement à Ludovik MORTELECQUE à Carnin (59) et né en 2020 chez Philippe DECONINCK à Arville (BE). **Champion des étalons 2025**, approuvé définitivement comme Facteur de Trait du Nord.

PRÉSENTATION DE LA RACE TRAIT DU NORD

LE TRAIT DU NORD EST UN CHEVAL DE GRANDE TAILLE, CHARPENTÉ, COURT PUISSANT, À L'LOSSATURE ET À LA MUSCULATURE IMPORTANTES. SA SOUPLESSE ET SON ENGAGEMENT NATURELS LE FONT SE DÉPLACER AVEC AISANCE.



La robe est baie, rouanne, alezane et aubère, parfois gris fer ou noire. La taille au garrot oscille autour de 1m68 pour les juments et 1m75 pour les mâles, pour un poids de 800 à 900 kg, voire 1 000 kg pour les plus lourds !

La race a évolué à partir de 1850 pour répondre aux besoins importants en traction animale de l'agriculture, des transports et de l'industrie. Cheval de travail courageux et attentif, la sélection de son caractère se fait naturellement puisque la plupart des poulinières sont encore attelées au collier.

La conduite « au cordeau », particularité locale, demande un apprentissage précoce et patient mais l'éducation du poulain bien faite permet d'envisager tous les travaux de précision au pas ainsi que les efforts de traction de charges lourdes.

Quand ce long travail d'apprentissage est effectué correctement, le poulain se prête de bonne grâce aux autres disciplines équestres et travaille à la voix.

Monté ou attelé, ses foulées amples, sa souplesse et son caractère courageux en font un compagnon très agréable.

Le Trait du Nord est un rameau des races de trait Belge et Néerlandaise avec lesquelles il ne formait, il y a plus de 200 ans, qu'une seule race.

Il a également gardé de l'infusion du sang de l'ancien cheval flamand, la grande taille et les pieds larges, adaptés aux sols marécageux.

L'avènement de la traction mécanique a d'abord orienté le cheval vers la production de viande, mais aujourd'hui les défis des énergies renouvelables et du développement durable ouvrent de nouvelles perspectives au cheval Trait du Nord : en milieu rural, urbain ou naturel, il s'adapte et rend service aux collectivités, aux entreprises ou aux particuliers, dans une démarche environnementale.

UN PATRIMOINE VIVANT À PRÉSERVER !

Le berceau de la race est localisé dans le Hainaut, à la frontière Belge, dans le Nord de la France. Aujourd'hui, les reproducteurs sont recensés principalement dans le Nord, le Pas-de-Calais (hors territoires côtiers), en Picardie, puis de la Normandie jusqu'aux Ardennes et la région Auxoise. La localisation s'est élargie progressivement jusqu'au Pyrénées en France, mais aussi plus récemment jusqu'en Espagne ou du Royaume-Uni !

Le cheval Trait du Nord est considéré comme une race menacée à faible effectif : on recense 61 naissances en 2025, par 41 éleveurs passionnés (source : IFCE).

Pour plus d'informations,
n'hésitez pas à consulter les pages 6 et 7 de présentation
du Syndicat d'élevage du Cheval Trait du Nord.

ESPACES NATURELS RÉGIONAUX ET SON CENTRE RÉGIONAL DE RESSOURCES GÉNÉTIQUES (CRRG) HAUTS-DE-FRANCE

Mission spécifique d'ENRx, composée de techniciens et ingénieurs spécialisés en agriculture et en agroécologie, l'équipe du CRRG rassemble autour d'elle plus de 100 partenaires scientifiques, techniques ou socioprofessionnels, en région, en France et en Europe, qui ont en commun la volonté de préserver et de valoriser les variétés fruitières, légumières, céréalières cultivées et les races locales domestiques issues des Hauts-de-France. Au niveau national, le CRRG est reconnu « Gestionnaire de collections de ressources fruitières et légumières pour l'agriculture et l'alimentation » (JORF n°0021 du 26 janvier 2022) et est membre de TerraBio-div, fédération nationale des CRRGs de France.



Le CRRG s'attache à conserver et valoriser le patrimoine vivant agricole des Hauts-de-France depuis 40 ans. Avec cette initiative, la Région Hauts-de-France a été l'une des premières en France à s'investir de manière durable dans le domaine de la préservation et la valorisation des ressources génétiques cultivées et domestiquées.

Les Hauts-de-France ont toujours été une grande région agricole de polyculture-élevage et de maraîchage. Le travail d'inventaire et de collecte engagé a permis au CRRG de rassembler plus de 1 700 variétés anciennes de fruits, plus de 300 souches locales de plantes potagères. Cette grande diversité se retrouve aussi dans le domaine animal.

Producteurs, maraîchers, arboriculteurs, éleveurs sont aussi les acteurs mobilisés avec le CRRG pour agir sur notre patrimoine vivant et sur la valorisation des produits, notamment dans des marques collectives ou dans des signes de qualité.

LE PATRIMOINE ANIMAL DES HAUTS-DE-FRANCE

Les Hauts-de-France sont le berceau de 28 races dont 5 encore présentes en exploitations agricoles de nos jours : les races équines Boulonnaise et Trait du Nord, les races bovines Bleue du Nord et Rouge Flamande et la race ovine Boulonnaise. Ces races locales ont bien failli disparaître de notre bestiaire régional ! Le CRRG s'attelle à les sauvegarder et à travailler avec les éleveurs à leurs débouchés. Les Organismes de sélection comme le SECTDN, représentants des éleveurs de nos races patrimoniales des Hauts-de-France, composent le Conseil des races régionales d'ENRx installé en décembre 2025.

A découvrir sur : <https://www.enrx.fr/crrg/patrimoine-animal/>

Agissons ensemble pour conserver notre patrimoine régional

Le changement des pratiques agricoles et l'évolution des modes de consommation réduisent fortement la gamme de variétés de fruits et de légumes disponible. Les productions traditionnelles locales restent rares. Les races régionales restent à faible effectif et menacées. Chacun à son niveau, peut et doit jouer un rôle pour faire vivre nos patrimoines !

ENRx - Siège

6 rue du Bleu Mouton
59000 LILLE
+ 33(0)3 20 12 89 12
contact@enrx.fr

ENRx / CRRG

Ferme du Héron,
chemin de la Ferme Lenglet
59650 VILLENEUVE D'ASCQ
+33 (0)3 20 67 03 51
crrg@enrx.fr

LE CONTRAT D'ÉLEVAGE "MAINTIEN DE LA BIODIVERSITÉ"



UNE AIDE MAJEURE POUR L'ÉLEVAGE DES CHEVAUX BOULONNAIS ET TRAIT DU NORD !

Dans le cadre du Plan de sauvegarde et de valorisation, un dispositif d'encouragements à la naissance et à l'élevage des poulains Boulonnais et Trait du Nord a été créé en 2010 par la Région Nord-Pas de Calais avec le Syndicat hippique Boulonnais et le Syndicat d'élevage du cheval Trait du Nord. Il se justifiait par l'évolution préoccupante du nombre de naissances de ces deux races. Ce contrat d'élevage dénommé «**Maintien de la Biodiversité**» avait été adopté également par la Région Picardie en 2012.

A l'occasion du vote d'un quatrième Plan de sauvegarde et de valorisation du cheval Boulonnais et du Trait du Nord (PSV n°4) pour la période de 2023-2026, ce contrat a été revu et approuvé par la Région Hauts-de-France. Selon les nouvelles modalités, les aides seront versées pour tout poulain éligible, né et immatriculé du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026.

Les éleveurs dont le lieu de domicile ou d'exploitation est situé dans une commune des Hauts-de-France, ou ailleurs en France s'ils ne sont éligibles à aucune autre aide locale ou nationale au titre de la préservation des races menacées, sont en mesure de solliciter 3 primes :

- **à la naissance** : d'un montant de 500 € par poulain né et immatriculé, issu d'une jument inscrite au programme d'élevage et dont le propriétaire est adhérent au Syndicat de race ; une minoration de 100 € est appliquée aux poulains Boulonnais Livre B dont le coefficient de consanguinité est inférieur ou égal à 8 % ; une minoration de 200 € est appliquée aux poulains Boulonnais dont le coefficient de consanguinité est strictement supérieur à 8 %.

- **à 2 ans** : d'un montant de 200 € par cheval, inscrit au programme d'élevage, présenté en concours modèle et allures ou d'utilisation avec une note minimale du jury de 12/20 dans l'année de ses 2 ans et dont le propriétaire est adhérent au Syndicat de race. La prime est versée au propriétaire du cheval.

- **à 3 ans** : d'un montant de 300 € par cheval, inscrit au programme d'élevage présenté en concours modèle et allures avec approbation pour les mâles et mise à la reproduction pour les femelles ou d'utilisation avec une note minimale du jury de 12/20 dans l'année de ses 3 ans et dont le propriétaire est adhérent au Syndicat de race. La prime est versée au propriétaire du cheval. Pour les Trait du Nord, les chevaux approuvés « Facteur de Trait du Nord » l'année de leur 3 ans sont éligibles selon les mêmes conditions.

Le demandeur devra compléter avant le 31 décembre de chaque année la demande de primes transmise par l'organisme de sélection concerné et répondre de manière fine et exhaustive au formulaire de suivi des chevaux primés dans le cadre de ce contrat sous peine de ne pas percevoir les primes pour l'année considérée.

Les primes seront attribuées selon un ordre défini jusqu'à épuisement de l'enveloppe annuelle. Ce dispositif vient compléter le dispositif européen d'aide aux races menacées tel que défini dans le cadre du Programme Régional de Développement Rural, en particulier sa mesure PRM, dont pourront continuer à bénéficier les éleveurs éligibles. Ce dispositif est soumis au règlement (CE) n°1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013, concernant l'application des articles 107 et 108 du traité CE aux aides de minimis dans le secteur de la production de produits agricoles et qui fixe un plafond aux aides nationales dont peuvent bénéficier les entreprises agricoles à 50 000 € par périodes de 3 années fiscales glissantes.

La Région Hauts-de-France, ainsi que les deux organismes de sélection, sont très attentives aux résultats obtenus pour la poursuite de ce contrat.

Des informations sur l'évolution des races sont disponibles au moyen de l'Observatoire régional des races et des acteurs.

PRÉSENTATION DU SYNDICAT D'ÉLEVAGE DU CHEVAL TRAIT DU NORD



LE SYNDICAT D'ELEVAGE DU CHEVAL TRAIT DU NORD EST L'ORGANISME DE SÉLECTION AGRÉÉ PAR DÉCRET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE ET DES AFFAIRES RURALES. IL S'AGIT D'UNE ASSOCIATION (LOI 1^{ER} JUILLET 1901) FONDÉE EN 1903.

Le Syndicat d'élevage du Cheval Trait du Nord a pour missions de :

- regrouper les éleveurs et utilisateurs du Trait du Nord et d'en assurer la représentation ;
- siéger à la commission du livre généalogique Trait du Nord et d'y déterminer la politique d'amélioration génétique et de sélection de la race ;
- opérer la sélection des équidés au sein des commissions d'examen des reproducteurs ;
- élaborer et conduire, au tant que de besoin, un programme d'élevage ;
- mettre en œuvre les mesures du Plan de Sauvegarde et de Valorisation 2023-2026 en partenariat avec le Syndicat Hippique Boulonnais ;
- organiser ou contribuer à l'organisation de concours d'élevage ou de manifestations susceptibles d'aider au développement de la race (vous les retrouverez en page 72 et 73 de l'annuaire) ;
- promouvoir la race et en assurer la communication ;
- informer ses adhérents au travers des bulletins d'information et de réunions thématiques autour du cheval, de l'élevage, de ses présentations, etc. ;
- développer les utilisations des chevaux et leurs débouchés.

L'adhésion au Syndicat d'élevage du Cheval Trait du Nord

Pour soutenir les actions menées par le Syndicat d'élevage pour préserver la race, il est possible d'y adhérer. Eleveur, utilisateur ou simplement passionné, la cotisation s'élève à 40 € par année civile. Elle permet de recevoir l'annuaire des étalons, les actualités relatives à la race, de bénéficier de primes et d'autres avantages, et bien sûr de participer à la vie de l'association. Le bulletin d'adhésion est téléchargeable sur <https://www.trait-du-nord.com> ou à demander auprès du Syndicat.

Le Programme d'élevage

En race Trait du Nord, comme dans de nombreuses autres races de chevaux de trait, la moyenne d'âge des éleveurs est élevée, et leur relève n'est pas toujours assurée. Il paraît donc indispensable de sauvegarder, d'une part, les chevaux, avec le maximum de leur diversité génétique, et d'autre part, le savoir-faire des éleveurs. Ce sont ces éléments qui servent de fil conducteur au programme d'élevage dont les objectifs sont déclinés comme suit :

- conforter et développer les débouchés,
- conserver et sélectionner la race,
- améliorer la communication et la promotion autour de la race.

L'inscription au Programme d'élevage se fait auprès du syndicat une seule fois dans la vie du cheval et coûte 10 € par individu. Elle est matérialisée par la pose d'un tampon dans le certificat d'origine et l'attribution d'un numéro de Programme d'élevage.

Elle permet également de toucher la prime au poulain immatriculé et les primes de maintien de la biodiversité pour les adhérents.

La charte de l'étalonnier

Le Syndicat d'élevage a mis en place une charte que chaque étalonnier, qui exploite un étalon approuvé à produire dans le livre généalogique Trait du Nord, s'engage à respecter. Ce document est consultable sur demande auprès de votre étalonnier.

SYNDICAT D'ÉLEVAGE DU CHEVAL TRAIT DU NORD

Institut Agricole - 348 rue de la Libération 59242 GENECH

+33(0)6 48 97 43 05
syndicat.traitsdunord@gmail.com
www.traitsdunord.com



Retrouvez-nous
sur Facebook



Les partenaires



Avec l'appui
financier de



RÉTROSPECTIVE 2025 SYNDICAT D'ÉLEVAGE DU CHEVAL TRAIT DU NORD



L'année 2025 a débuté avec le **Salon International de l'Agriculture de Paris**, avec une belle 2^{ème} place de la race Trait du Nord au Trophée des Races !



1

ICON DE ST ELOI (1), mené par Justine DEKNUDT, a témoigné de toute sa polyvalence en excellant au Trophée d'utilisation jeunes chevaux (en simple), avec une très belle 1^{ère} place au classement général ! Le couple termine à la 1^{ère} place en maniabilité et 2^{ème} en épreuve de travail.

Julie BERSILLON a fait son retour sur la piste cette année avec **FELINE**, concluant à la 7^{ème} place de l'épreuve montée, organisée pour la première fois en deux manches. Fortes de leur expérience et faisant preuve d'une belle régularité sur l'épreuve très convoitée du Trophée Inter-Races, **HIRONDELLE DU MARAIS** et **JADE DE MORMAL** ont brillamment décroché la 3^{ème} place, menées par Cyril CANONNE.



2

7 juments ont été présentées au concours modèle et allures du Concours Général Agricole : c'est **LISBETH (2)** (par Freeman De Baude et Feeling, par Marco Van'T Hof Ter Waele) qui remporte cette Finale Nationale des Juments ! Elle appartient au GAEC QUENNESON (Preux Au Sart-59).



3

La saison des **concours locaux** a débuté dès le mois de mai, entre élevage et utilisation des jeunes chevaux. La promotion des élevages et de la race passe également par l'organisation de **foires agricoles, comices**, ou encore le traditionnel **concours Emile MORTELECQUE** à Allennes Les Marais (59).



4

D'autres grands évènements ont accueilli les chevaux Trait du Nord pour permettre leur visibilité, tels que le **Sommet de l'élevage** à Cournon d'Auvergne début octobre, ou encore **Equitalyon (3)** fin octobre, sans oublier le **Salon du Cheval d'Angers** en novembre, permettant de sensibiliser un public et d'élargir les débouchés possibles.



5

Lors de la Route Suisse Normande, sous les couleurs de l'équipe Bienvenue les Traits, Justine DEKNUDT a remporté l'épreuve de travail Jeune Meneur avec **JADE DE MORMAL (4)**.

Cette année, plusieurs attelages ont représenté la race sur les circuits d'attelage, coachés par Clément DESCHAMPS. Cyril CANONNE a d'ailleurs brillamment mis la race en lumière lors des Championnats de France d'Attelage à Lamotte-Beuvron (41), où il a décroché la médaille de bronze avec sa paire **HIRONDELLE DU MARAIS** et **JADE DE MORMAL (5)**.

LE 112^{ème} CONCOURS NATIONAL DES FEMELLES A CAMBRAI



CHAMPIONNE DES POULICHES

MAYA DE TAISNIERES (par Nectar Van de Parelhove et Aubane de St Aubin, par Samos De Lecelles), née et appartenant à Romuald VERLOO de Taisnières en Thiérache (59). Elle est nommée Championne des pouliches 2025 !

CHAMPIONNE DES JUMENTS

LUNA D'OOSTHOVE (par Milo Van Luchteren et Hadriana du Bois Hure, par Silver d'Oosthove), née et appartenant à Jean-François DUPUICH de Rely (62). Elle est nommée Championne des Pouliches 2024 et obtient le titre de Championne des Jument 2025 pour la 112^{ème} édition !

Elle a été présentée suittée d'une femelle, PAQUITA D'OOSTHOVE par Lipton d'Oosthove.



RAPPEL DE CHAMPIONNAT

RIOTTE PAS DE L'AYAU (par Daan Van de Beekseweg et Noisette de Lartois, par Espoir de Bouvines), née et appartenant à Yves SPRINET d'Escautpont (59). Elle a été présentée suittée d'un mâle, PUNCH PAS DE L'AYAU (par Alex VD Crijtenborchhoff).

PRIX DE FAMILLE

Le Prix de Famille a été décerné à Eric LAOUT de Trescault (62), avec sa jument **HINDIE DE FONTAINE** (par Marco Van Aleblok et Cassice, par Tresor du Roseau). Elle a été présentée avec 4 de ses produits :

PRINCESSE DE TRESCAULT, pouliche de 1 an par Juan de Lichereau.

ONDINE DE TRESCAULT, pouliche de 2 ans par Kalif de la Margelle.

NOBLESSE DE TRESCAULT, pouliche de 3 ans par Hercul de Posanges.

LOVELY DE TRESCAULT, jument de 5 ans par Atos Valaudiere.



APPROBATION DES ÉTALONS

Lors du concours national annuel, les étalons sont présentés devant une Commission nationale d'approbation. Elle est composée de 3 membres désignés par le Conseil d'administration du Syndicat d'élevage du cheval de Trait du Nord dont le président. Sont invités à titre d'experts un représentant de l'IFCE et un représentant du CRRG des Hauts-de-France.

La Commission nationale d'approbation examine les chevaux proposés à l'approbation. Elle statue sur les demandes d'inscription à titre initial et sur l'admission des reproducteurs comme facteur de Trait du Nord. Elle délivre l'approbation d'un candidat étalon ou son ajournement. La Commission nationale d'approbation peut radier du Livre généalogique tout animal non conforme au standard défini de la race. La Commission nationale d'approbation intervient sur d'autres lieux ou rassemblements que les concours nationaux ou la marque complémentaire selon la localisation des individus à approuver et les cas particuliers.

Pour être approuvés pour produire au sein du Livre généalogique du Trait du Nord, les candidats étalons doivent :

- Être inscrits au Livre généalogique du cheval Trait du Nord ou être admis comme Facteur de Trait du Nord ;
- Avoir leur carte d'immatriculation à jour ;
- Être soumis à un typage ADN avant approbation ;
- Être âgés d'au moins 2 ans au moment de la tenue de la Commission d'approbation pour la monte à 3 ans ;
- Avoir obtenu la note minimale fixée par la Commission du Livre généalogique déterminée selon la valeur génétique de l'individu ainsi qu'un avis favorable de la Commission nationale d'approbation.

La Commission nationale d'approbation juge le candidat étalon sur plusieurs 5 postes :

- **Tête / Encolure** : tête courte, expressive et bien attachée, front large et plat, chanfrein droit, ganaches sèches et nettes, oreilles courtes et bien portées, encolure bien greffée, de longueur moyenne et puissante ;
- **Corps** : épais, massif très musclé, large passage de sangle, poitrail large, pectoraux développés, flanc bien descendu ; épaule d'oblicité moyenne et assez longue, garrot bien dessiné et bien attaché, légèrement fondu dans les masses musculaires voisines ; dos court et tendu ; rein large et court ; croupe large, puissamment musclée, d'oblicité moyenne et donnant insertion à une queue bien implantée ;
- **Plombs** : réguliers, extrêmement puissants par leur musculature, leurs articulations nettes, sèches et bien développées dans tous leurs diamètres, leurs canons courts et gros, articulés bas, auxquels se juxtaposent des tendons nets et secs, et que terminent des paturons larges et courts. Les pieds sont larges, avec du talon, et de la corne très résistante ;
- **Allures** : bonne amplitude au pas et au trot, engagement et souplesse, le cheval doit être sur deux pistes, juste et actif dans ses déplacements ;
- **Impression d'ensemble** : dans le type, avec de bon tissu, harmonieux, qui a du cadre avec une ossature en rapport avec la masse.

Chaque poste est noté sur 10 points. Des pénalités peuvent être données pour un problème sanitaire, un défaut de présentation homme/cheval/comportement ou un défaut de parage. Un point bonus peut être attribué grâce à une qualification lors d'épreuves d'utilisation. La note finale d'approbation résulte de l'addition des notes par poste et des pénalités et bonus obtenus. Peut importe l'âge de l'étalon candidat à l'approbation (minimum deux ans pour la première présentation), il est approuvé pour une année lors des deux premières présentations. L'ajournement d'un candidat étalon est prononcé pour la saison de monte concernée (pour une durée inférieure ou égale à un an).

A noter : les poulains de 30 mois, candidats étalons, doivent toiser au moins 1,63 m. Les candidats de 3 ans doivent toiser au moins 1,65 m.

GESTION GÉNÉTIQUE DE LA RACE TRAIT DU NORD

LA RACE TRAIT DU NORD EST CONSIDÉRÉE COMME UNE RACE À FAIBLE EFFECTIF. IL EST FONDAMENTAL DE RAISONNER LES CHOIX D'ACCOUPLEMENT DE VOS JUMENTS AU COURS DE LEUR CARRIÈRE AFIN D'OBTENIR DES POULAINS PRÉSENTANT UN MINIMUM DE CONSANGUINITÉ TOUT EN MAXIMISANT LE NOMBRE DE PÈRES.

Les éleveurs disposent de plusieurs outils permettant de raisonner les choix d'accouplement de leur(s) jument(s) et préserver la diversité génétique de la race.

1. Notions génétiques

La consanguinité correspond à l'accouplement d'individus apparentés au sein d'une population. Deux individus d'une population sont dits **apparentés** s'ils ont un ancêtre en commun au minimum.

La parenté se transmet à la descendance. La consanguinité quant à elle n'est pas transmissible : si deux individus consanguins mais non parentés s'accouplent, le produit est non consanguin.

Ce sont les ancêtres communs les plus récents des individus accouplés qui ont le plus d'impact sur la consanguinité : deux individus ayant un père en commun vont avoir un produit plus consanguin que s'ils ont un arrière-grand-père en commun.

Les analyses de la variabilité génétique d'une race nécessitent une connaissance approfondie de la généalogie de celle-ci. Si la connaissance du pedigree n'est que partielle, alors il y a une sous-estimation du coefficient de consanguinité. Un coefficient de consanguinité peut être considéré comme un bon indicateur de la consanguinité si l'on connaît au moins 5 générations dans la généalogie du cheval considéré.

L'augmentation de la consanguinité fixe des caractères visibles ou non. Elle provoque une dérive génétique qui peut entraîner l'expression de maladies récessives, létales pour l'animal la plupart du temps, une diminution des performances de certains caractères (reproduction, vigueur), ... et ne doit pas être recherchée.

2. Les moyens mis en place pour améliorer la situation génétique de la race Trait du Nord

Le Conseil d'administration a créé en 2023 une Commission Génétique. C'est un groupe de travail dont les réflexions portent sur l'avenir de la race Trait du Nord afin de favoriser la diversité génétique. Ce travail s'effectue en collaboration avec le Centre régional de ressources génétiques des Hauts-de-France. Les projets sont proposés à la Commission du Livre généalogique qui soumet ensuite la prise de décision au Conseil d'administration.

Il existe le dispositif d'aide « Maintien des poulains mâles ». Ce dispositif permet de repérer les poulains immatriculés Trait du Nord intéressants sur le plan génétique. Puis, d'encourager les éleveurs à les élever jusqu'à leur approbation.

Enfin, récemment, le dispositif d'encouragement Bonus Génétique « Etalon Hors-Sang » a vu le jour. Il permet d'encourager les étalonniers à travailler avec des étalons à faible taux de consanguinité (pas d'ascendant commun dans les 4 premières générations). Les modalités du dispositif sont définis par la Commission du Livre Généalogique et communiquées sur demande auprès du Syndicat d'élevage.

3. La généalogie des individus

Les pedigrees des étalons Trait du Nord approuvés pour la monte sont présentés sur 4 générations. Ceci vous permet de vérifier que le poulain à naître de l'accouplement de votre jument avec l'un de ces étalons n'a pas, autant que possible, d'ancêtre commun sur les 5 premières générations. Le tableau suivant qualifie le choix de l'accouplement à réaliser en fonction du lien de parenté entre les deux parents :

Lien de parenté entre les deux parents	Accouplement
Aucun ancêtre commun	Recommandé
Seulement un arrière arrière grand-parent en commun	Acceptable
Seulement un arrière grand-parent en commun	Déconseillé
Seulement un grand-parent en commun	A éviter !
Deux grands-parents en commun (cousins germains)	
Quatre grands-parents en commun (doubles cousins germains) ou un parent en commun (demi-frère et demi-sœur)	
Deux parents en commun (frère et sœur) ou parent-enfant	

Une matrice d'accouplement est disponible auprès du Syndicat d'élevage du cheval Trait du Nord pour vous aider à raisonner vos choix.

4. L'insémination artificielle avec de la semence congelée (IAC)

Pour diversifier les lignées et accéder à certains étalons, il est également possible de recourir à l'insémination artificielle avec de la semence congelée pour la reproduction de vos juments. Cette technique de monte peut être mise-en-œuvre par des inséminateurs, des chefs de centres d'insémination équine ou des vétérinaires. Un suivi gynécologique de la jument est obligatoire. Des collectes financées sur des fonds publics anciennement des Haras Nationaux ou du programme national CRB-Anim et plus récemment du Centre régional de ressources génétiques des Hauts-de-France ont permis de produire des doses de quelques étalons listés dans le tableau ci-après.

Nom	Né	Robe	Père	Mère	GPM
ALEX VAN DE CRIJTBORCHHOFF	2019	AUBERE	CONDOR VAN DE BOUWHOEV	FLEUR VAN DE CRIJTBORCHHOFF	FLORIAN VAN'T RIETENHOF
BRIN D'OR VAN HET HERMESHOF	2019	ALEZAN	BRAM VAN DE RUITING	VIYENNA VAN HET HERMESHOF	XERON VAN HET HERSHOF
DAAN VAN DE BEEKSEWEG	2006	ROUAN	SIDONIUS VAN'T ZAND	SABINE VAN DE LINGE	NICO UIT DE BREDEWEG
EMIR DU MARAIS	2014	BAI	VERTIGE DU SANTERRE	ULVINA	FARAO VAN DE HEIKANT
HERCUL DE POSANGES	2017	NOIR	DECAN DE POSANGES	STIEN VAN STERNHOVEN	GUUS VAN BERKELDAL
MAX VAN'T HEIEINDE	2017	BAI	SENATEUR VAN HOEVE DE IEK	DIANA VAN'T HEIEINDE	SLISSE VAN'T RIETENHOF
MIEL DU HERON	2022	ALEZAN	DARKO DU MAJOR	URGA DU HERON	KIR ROYAL DU HERON
RONNY KING VAN DE PAARDEHOEVE	2006	ROUAN	DRUM VAN DE LANGENDONK	MANON VAN TERSAET	MARCO VAN DE HEIRHOEVE

Les commandes de doses de ces étalons sont à formuler auprès Syndicat d'élevage du cheval Trait du Nord qui sollicitera l'avis de la Commission du Livre généalogique pour autoriser leur accès. Un contrat de vente des doses sera alors signé, avec certaines conditions. L'éleveur doit notamment résider ou avoir son lieu d'exploitation hors région Hauts-de-France. D'autres collectes seront réalisées dans les prochaines années et viendront compléter la liste des étalons disponibles. Les étalons collectés, auxquels il faut ajouter CARL DE BAUDE, FILOU VAN'T RIETENHOF et KIWI DU CHEVAL BLANC, disposent de doses placées à la Cryobanque nationale pour une conservation pérenne. L'étalon EMIR DU MARAIS dispose également de doses privées qui appartiennent à sa propriétaire, sous ses propres conditions.

5. La répartition des étalons par lignées

Les étalons approuvés sont regroupés en différentes grandes lignées paternelles ; celles-ci sont représentées par les ancêtres majeurs de la race. Ainsi en 2026, on identifie 5 lignées :

Lignée	Nombre d'étalons représentant la lignée
JUNIOR VAN'T HOOGHOF	14
IDEAL DE WASSENHOVE	13
HARDI VAN'T OOIEVAARSNEST	3
GAMIN VAN WOOLDINK	3
BOUDHA	2

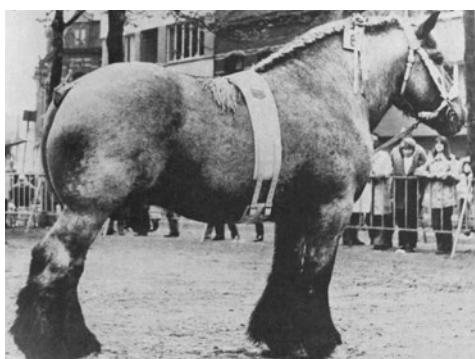
Il est important d'utiliser les étalons appartenant à une lignée peu courante.



JUNIOR VAN'T HOOGHOF



IDEAL DE WASSENHOVE

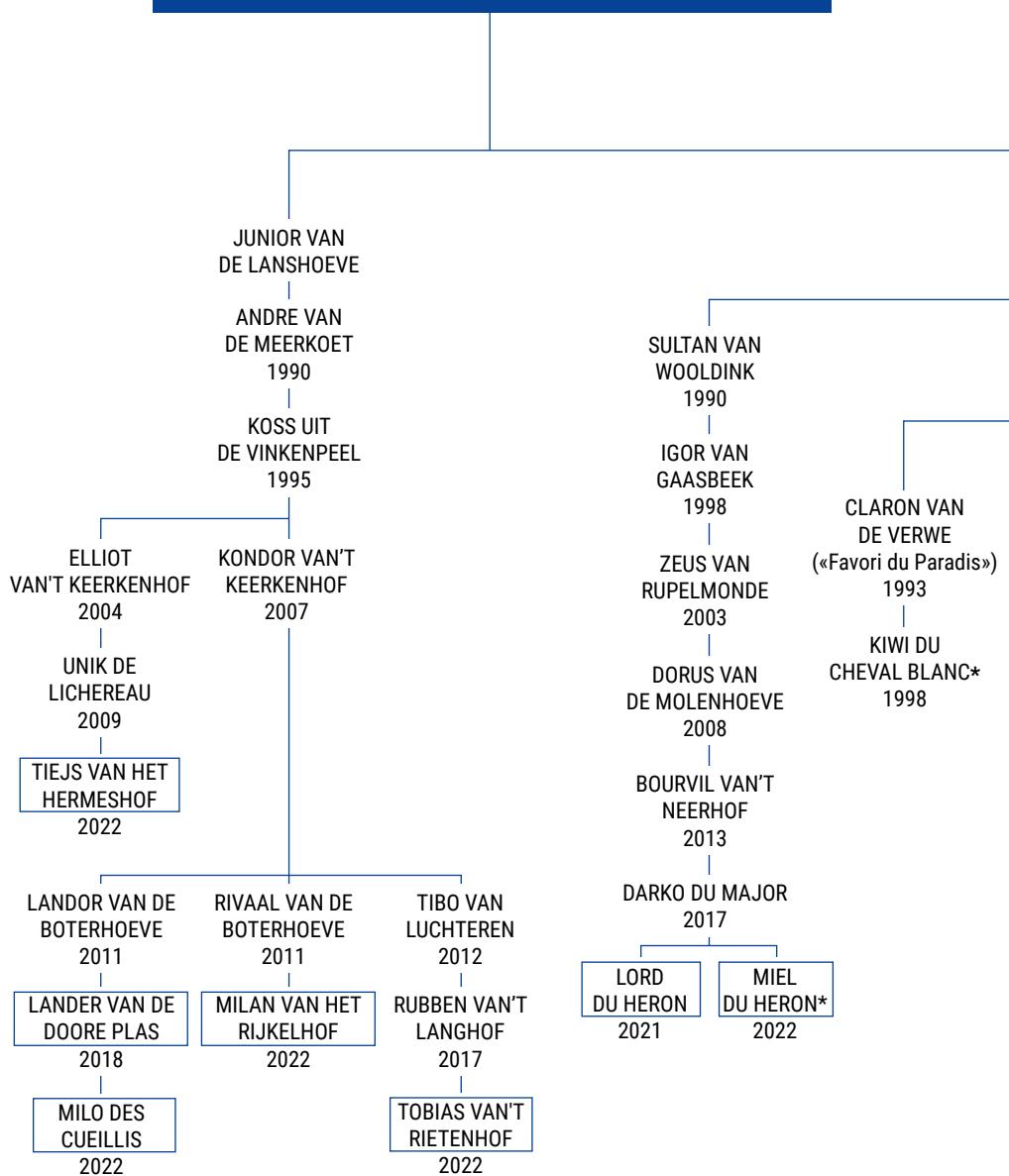


HARDI VAN'T OOIEVAARSNEST



GAMIN VAN WOOLDINK

LIGNÉE JUNIOR VAN'T HOOGHOF

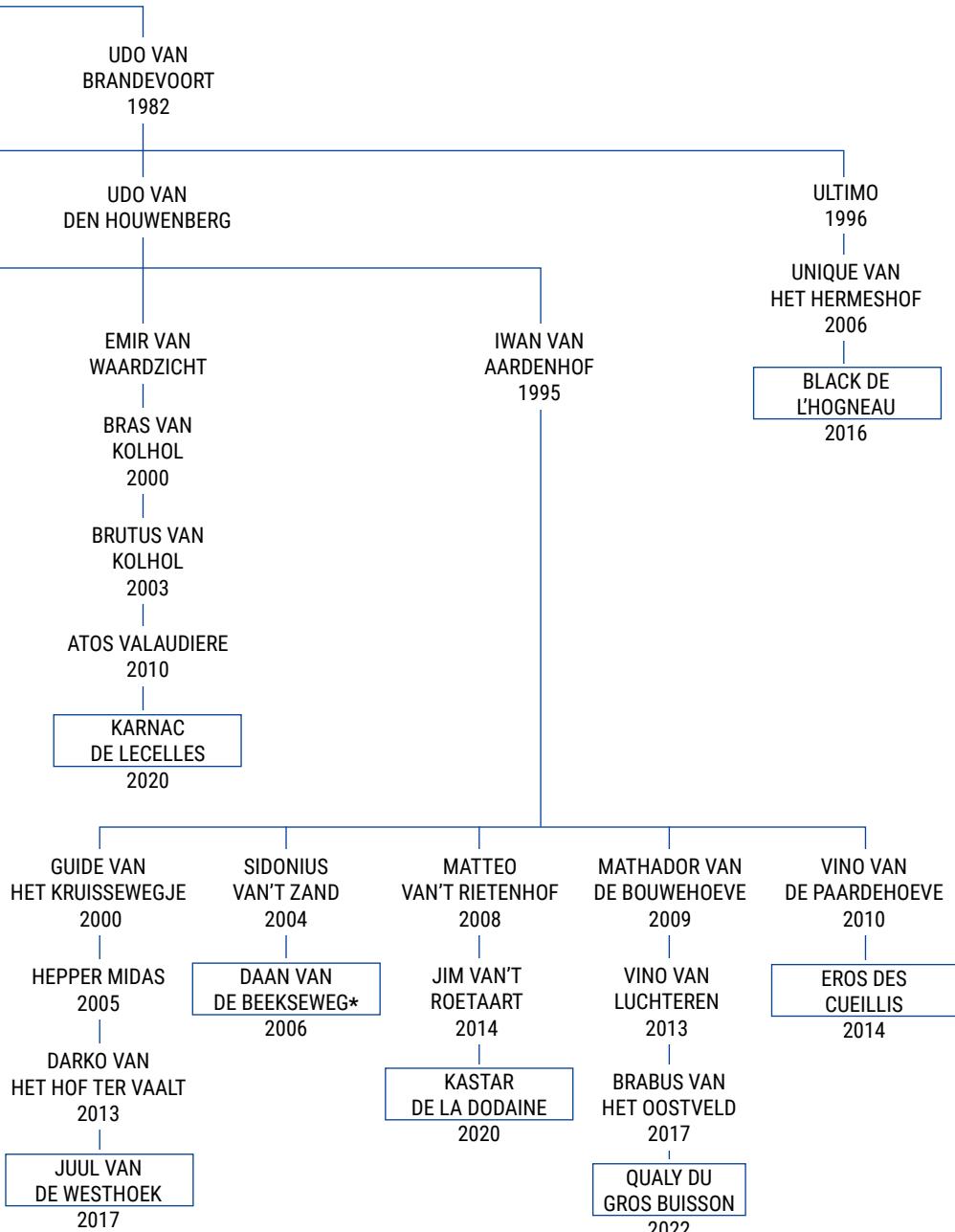


ENCADRÉ : Étalons approuvés pour 2026

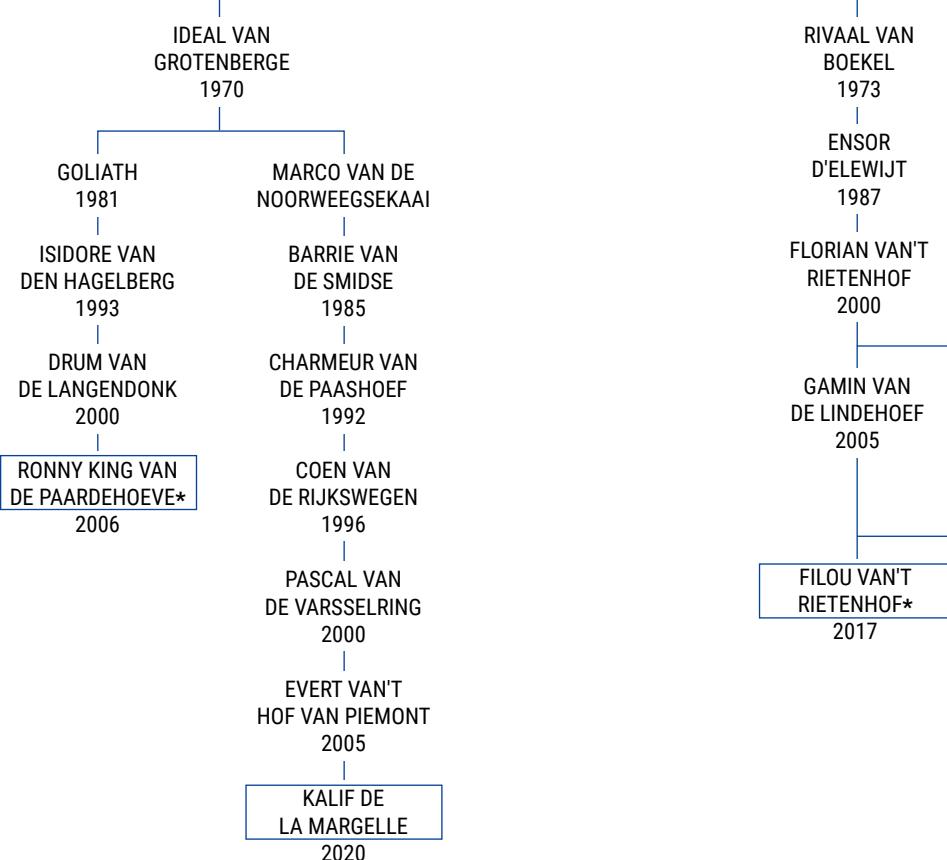
* : Étalons collectés

↔ : Propres frères

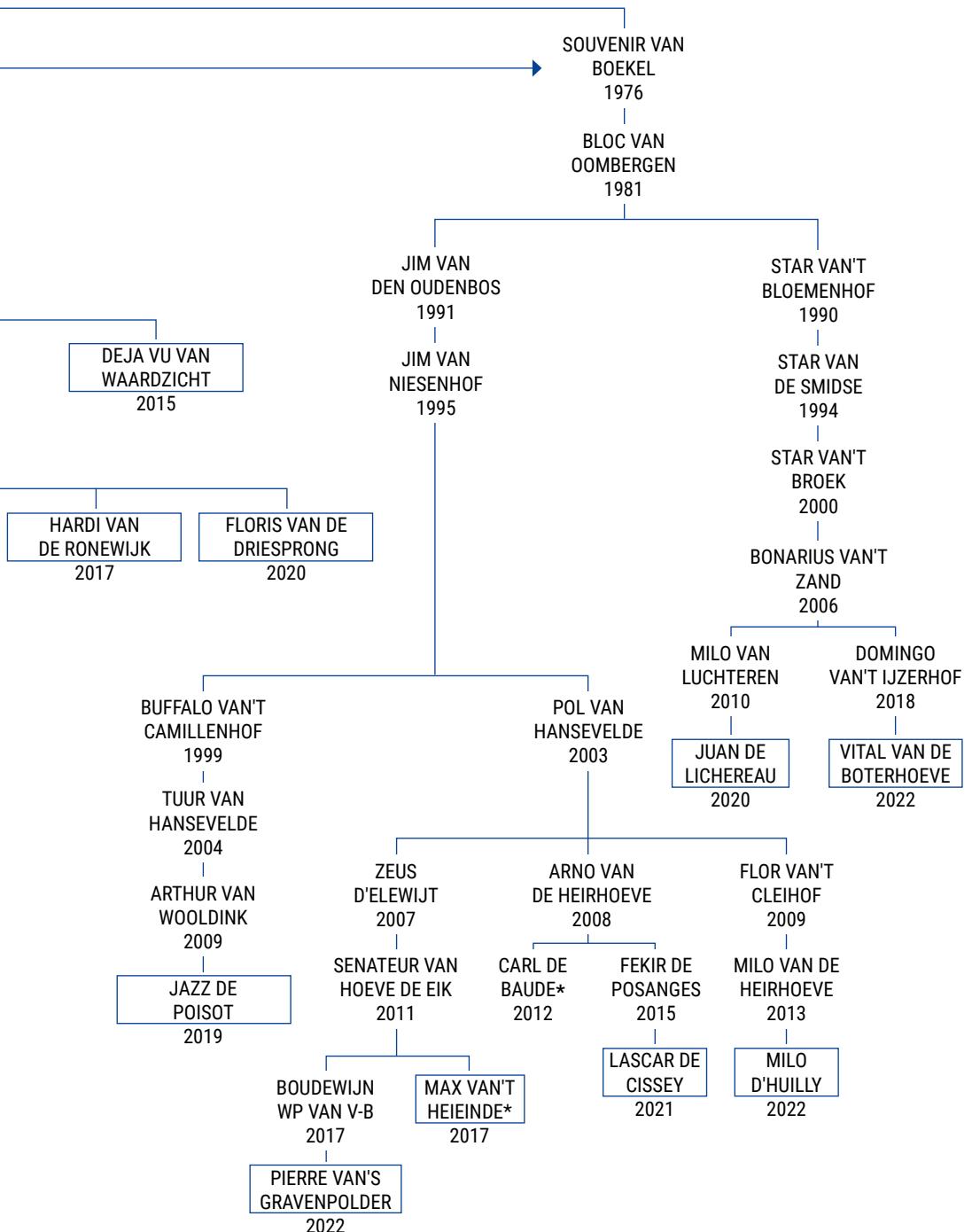
Commentaire : JUNIOR VAN DE LANSHOEVE a également produit l'étaillon COQUIN



Lignée IDEAL DE WASSENHOVE



ENCADRÉ : Étalons approuvés pour 2026
 * : Étalons collectés
 ↔ : Propres frères



Lignée HARDI VAN'T OOIEVAARSNEST

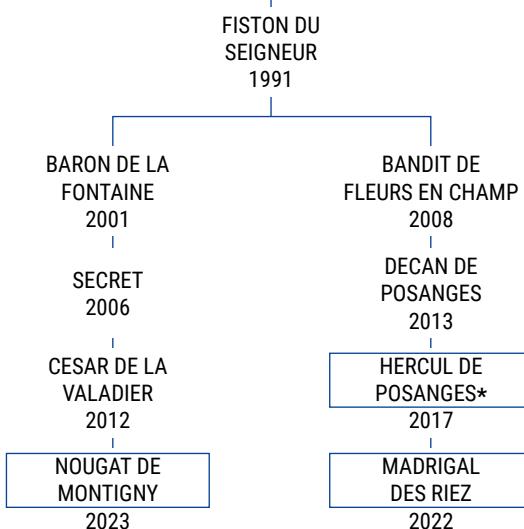


ENCADRÉ : Étalons approuvés pour 2026

* : Étalons collectés

↔ : Propres frères

Lignée BOUDHA



ENCADRÉ : Étalons approuvés pour 2026

* : Étalons collectés

↔ : Propres frères

Commentaire : La mère de FISTON DU SEIGNEUR a également produit les juments FANY DE LA DODAINE, mère de BRUTUS DE LA DODAINE, COGNAC DE LA DODAINE et KASTAR DE LA DODAINE, et EMMA DE LA DODAINE, mère de LUCKY DE LA DODAINE

Lignée GAMIN VAN WOOLDINK

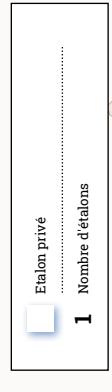


ENCADRÉ : Étalons approuvés pour 2026
* : Étalons collectés
↔ : Propres frères

Commentaire : DORIS VAN DE BOLMAN a également produit TAQUIN (ex NICO VAN WESTERVE)

LOCALISATION DES ÉTALONS TRAIT DU NORD EFFECTUANT LA MONTÉE EN 2026

BELGIQUE



AUTRES LOCALISATIONS DES ÉTALONS TRAITS DU NORD

Arrens-Marsous (Hautes Pyrénées)	1
Sault (Vaucluse)	1
Sant Cugat del Valles (Espagne)	1
Ressons-sur-Matz (Oise)	1
Briffons (Puy-de-Dôme)	1
Notre-Dame-de-Cenilly (Manche)	1

Il existe des étalons Trait du Nord qui ont été collectés et sont disponibles pour l'insémination artificielle avec de la semence congelée.

PAS-DE-CALAIS

1 Auchy-les-Hesdin

1 Hergnies

1 Thivencelle

1 Ecaussinnes

1 Borgloon

NORD

1 Saudemont

3 Berlaimont

2 Saint Aubin

1 Taisnières-en-Thiérache

1 Ramillies

1 Bernot

1 Itancourt

AISNE

LES 35 ÉTALONS APPROUVÉS POUR 2026

NOM

VILLE

PAGE

NOM	Facteur de TRAIT DU NORD	IAC	PROPRIÉTAIRE / EN STATION	VILLE	PAGE
ALEX VAN DE CRIJTENBORCHHOFF	X	X	MORTELECQUE LUDOVIK	CARNIN (69)	23
BLACK DE LHOGNEAU	X	X	CUVELIER SÉBASTIEN	ITANCOURT (02)	24
BRIN D'OR VAN HET HERMESHOF	X	X	MORTELECQUE LUDOVIK	CARNIN (59)	25
DAAN VAN DE BEEKSEWEG	X	X	SYNDICAT D'ÉLEVAGE DU CHEVAL TRAIT DU NORD	GENECH (59)	26
DEJA VU VAN WAARDZICHT	X		PRUYOST PIERRE	AUCHY-LES-HESDIN (62)	27
EMIR DU MARAIS	X	X	TOFART CAROLE	SAUDEMONT (62)	28
EROS DES CUELLIS	X		SEGURA SAIZ JAUME	SANT CUGAT DEL VALLES (ES)	29
FILOU VAN" RIETENHOF	X		FAYOT JULIEN	SAULT (84)	30
FLORIS VAN DE DRIESPRONG	X		FARINA UGO	BERNOT (02)	31
HARDIVAN DE RONEWIJK	X		HOUVENAGEL JEAN-SÉBASTIEN	FLETRIE (59)	32
HERCUL DE POSANGES	X	X	MORTELECQUE LUDOVIK	CARNIN (59)	33
JAZZ DE POISOT	X		VAN VOOREN VALERY	BERLAIMONT (59)	34
JUAN DE LICHEREAU	X		MORTELECQUE SARAH	CARNIN (59)	35
JUIL VAN DE WESTHOEK	X		DENAYER JULIEN	ECAUSSINNES (BE)	36
KACTUS DE LA BONNE ROUTE	X		VAN VOOREN VALERY	BERLAIMONT (59)	37
KALIF DE LA MARGELLE			BEZE PATRICK	HERGNIES (59)	38
KARNAC DE LECELLES			SCHUITZ ETIENNE	NOTRE DAME DE GENILLY (50)	39
KASTAR DE LA DODAINE	X		GODIN JEAN-CHRISTOPHE ET RAYMOND	THIVENCEILLE (59)	40
LANDER VAN DE DOORE PLAS	X		MORTELECQUE LUDOVIK	CARNIN (59)	41
LASCAR DE CISSEY	X		GAEC DE MONTRGNON	BRIFFONS (63)	42
LORD DU HERON			DAVID BERTILLE	VILLENEUVE D'ASCQ (59)	43
MADRIGAL DES RIEZ			VAN VOOREN VALERY	BERLAIMONT (59)	44
MAX VANT HEIJENDE	X	X	LARDANS MARCEL	COYECQUE (62)	45
MIEL DU HERON			DAVID DAMIEN ET BONVARLET SYLVIE	VILLENEUVE D'ASCQ (59)	46
MILAN VAN HET RIJKELHOF	X		SMEERS MAX ET NICO	BORGLOO (BE)	47
MILO D'HUILLY	X		VERLO ROMUALD	TAISNIERES EN THIERACHE (59)	48
MILO DES CUELLIS	X		DAVID DAMIEN	VILLENEUVE D'ASCQ (59)	49
NINJA DU MARAIS			MORTELECQUE LUDOVIK	CARNIN (59)	50
NOUGAT DE MONTIGNY			PETIT JULIEN	RESSON SUR MATZ (60)	51
PIERRE VAN'S GRAVENPOLDER	X		HOUVENAGEL JEAN-SÉBASTIEN	FLETRIE (59)	52
QUALY DU GROS BUISSON	X		MASQUELLER JEAN PIERRE	RAMILIES (59)	53
RONNY KING VAN DE PAARDEHOEVE	X	X	SYNDICAT D'ÉLEVAGE DU CHEVAL TRAIT DU NORD	GENECH (59)	54
TEIJS VAN HET HERMESHOF	X		BEFVE LÉA ET CONTESSÉ CYRIL	SAINTE AUBIN (59)	55
TOBIAS VAN RIETENHOF	X		LACOSTE ANDRÉ	ARRENS-MARSOUS (65)	56
VITAL VAN DE BOTERHOEVE	X		CONTESSÉ CYRIL ET BEFVE LEA	SAINTE AUBIN (59)	57

Chaque étalon dispose d'une note qui correspond à :

- la note d'approbation pour la saison de monte suivante si le cheval n'est pas approuvé définitivement

- une note de revoe si le cheval a été présenté lors d'un concours,

- la note d'approbation définitive pour les étalons non revus lors d'un concours,

- une note de revoe à sa note d'approbation.

ALEX VAN DE CRIJTENBORCHHOFF

Lignée GAMIN VAN WOOLDINK

N°Programme Elevage 2014 C

Naisseur : VAN HEESWIJK Théo, RHIZIJTAART (NL)

Propriétaire : MORTELECQUE Ludovik

7 bis rue de Camphin - 59112 CARNIN

📞 06 23 90 56 71

Facteur de TDN

Disponible en IAC

CHAMPION 2024

ANNÉE DE NAISSANCE 2019

TAILLE 1,71 M

ROBE Aubère

Note de revue en 2025 : 43

Tête / Enc
9

Corps
8

Membres
8

Allures
9

Imp. ensemble
9



CONDOR VAN DE BOUWHEVE	ROBERT VAN'T CLERCKSHOF	DORIS II VAN DE CAPRETON	DORIS VAN DE CAPRETON	
		IVONNE VAN DE VARSSELRING	MARIUS D'ELEWIJT	
	BELLA	ELISE VAN DE BOMLOZEPUT	YOLA VAN TURKYEN	
FLEUR VAN DE CRIJTENBORCHHOFF		HANNES VAN DE CAPRETON	BRAM VAN DE MAYWEG	
		ALEID VAN'T OVELAAR	RAMONA VAN DE CAPRETON	
			SUNNY VAN'T BLOEMENHOF	
			ANOUK VAN DE STIKKENKAMP	
FLORIAN VAN'T RIETENHOF	ENSOR D'ELEWIJT	RIVAAL VAN BOEKEL		
	ASTER VAN DEN OUDENBOS	SANDRA D'ELEWIJT		
VIANNE DE ERF	LARS VAN DE SMIDSE	STAR VAN'T BLOEMENHOF		
	VYNETTE VAN DE ERF	TULP VAN'T CLEIHOF		
		ARUAL VAN HOEVE DE EIK		
			DINA VAN HET ZWALUWNEST	
			SIMON UIT DE VINKENPEEL	
			TOSCA VAN DE ERF	

BLACK DE L'HOGNEAU

Lignée JUNIOR VAN'T HOOGHOF

N°Programme Elevage 1966 C

Naisseur : JUTTOWIRLE Philippe, THIVENCELLE (59)

Propriétaire : CUVELIER Sébastien

5 place du Puisard - 02240 ITANCOURT

06 20 73 48 63

Facteur de TDN

CHAMPION 2020

ANNÉE DE NAISSANCE 2016

TAILLE 1,71 M

ROBE Noir

Note d'appobation en 2020 : 37

Tête / Enc
7

Corps
8

Membres
7

Allures
7

Imp. ensemble
8



PHOTO
2020

UNIQUE VAN HET HERMESHOF	ULTIMO	UDO VAN BRANDEVOORT	JUNIOR VAN'T HOOGHOF	
		MARSCHA UIT DE GAARHOEK	VERA VAN POPKENSBURG	
	HANNE VAN HET HERMESHOF	CALYPSO VAN'T HOF TER BREMPT	HARM VAN DE OUDERIJNSTRAAT	
		OLGA VAN HET HERMESHOF	ZINA VAN WAARDE	
LILOU DE L'HOSNEAU	COGNAC VAN'T GOED TER MEERSCH	PIM VAN DE PIJP	ENSOR D'ELEWIJT	
		KIM VAN'T BLOEMENDAL	HELLEN D'ELEWIJTA	
	LADY	JEROEN VAN DE MOLENBERGHOEVE	PRINS VAN 'T BLOEMENDAL	
		SARA VAN HET DORPSHOF	BLANCHE VAN HET HERMESHOF	
		PIM VAN DE PIJP	JIM VAN DEN OUDENBOS	
		KIM VAN'T BLOEMENDAL	URSULA VAN DE PIJP	
		JEROEN VAN DE MOLENBERGHOEVE	DORUS D'OPBRAKEL	
		SARA VAN HET DORPSHOF	SONJA VAN DE KOEKOEK	
			ESPOIR DE JOLLAIN	
			CAROLIEN VAN DE PEELRUIT	

BRIN D'OR VAN HET HERMESHOF

Lignée HARDI VAN'T OOIEVAARSNEST

N°Programme Elevage 1986 C

Naisseur : HENCKENS-GEUSENS Nico, MAASEIK (BE)

Propriétaire : MORTELECQUE Ludovik

7 bis rue de Camphin - 59112 CARNIN

📞 06 23 90 56 71

Facteur de TDN

Uniquement en IAC

CHAMPION 2021

ANNÉE DE NAISSANCE 2017

TAILLE 1,78 M

ROBE Alezan

Note de revue en 2023 : 40,5

Tête / Enc
8

Corps
8

Membres
8

Allures
9

Imp. ensemble
8

Sanitaire
-0,5



PHOTO
2024

BRAM VAN DE RUITING	BARON VAN'T ZEEGAT	DORUS VAN'T DRIESVELD	KARLO VAN DE VIERSTRAAT
		OLGA VAN DE VOSBERGENHEIDE	GWENDOLINE ESPOIR DE JOLLAIN NADIA VAN DE VOSBERGENHEIDE
	MIRA VAN DE RUITING	ULTIMO	UDO VAN BRANDEVOORT MASCHA UIT DE GAARHOEK
VIYENNA VAN HET HERMESHOF	XERON VAN HET HERMESHOF	IRMA VAN'T VERNHOUT	DORIS VAN DE CAPRETON MIRA VAN DE LINDEHOEF
		CASTRO VAN DE ZANDWEG	UDO VAN DEN HOUWENBERG MIRA DE TERFOSSE
	JULIE D'ELEWIJT	HANNE VAN HET HERMESHOF	CALYPSO VAN'T HOF TER BREMPT OLGA VAN HET HERMESHOF
	UDO VAN DEN HOUWENBERG	UDO VAN BRANDEVOORT	SANDRA VAN DEN HOUWENBERG
		SANDRA D'ELEWIJT	QUICK D'ELEWIJT SANDY D'ELEWIJT

DAAN VAN DE BEEKSEWEG

Lignée JUNIOR VAN'T HOOGHOF

N°Programme Elevage 1872 C

Naisseur : W.G.J. Vos en Zn, AT WEHL (Gld.)

Propriétaire : SYNDICAT D'ÉLEVAGE DU CHEVAL TRAIT DU NORD
59242 GENECH

📞 06 48 97 43 05

Facteur de TDN

Uniquement en IAC

CHAMPION 2012

ANNÉE DE NAISSANCE 2006

TAILLE 1,75 M

ROBE Rouan

Note d'appobation en 2010 : 24,5/30

Standard
8

Allures
7,5

Aplombs
4,5

Sanitaire
4,5



PHOTO
2012

SIDONIUS VAN'T ZAND	IWAN VAN AARDENHOF	UDO VAN DEN HOUWENBERG	UDO VAN BRANDVOORT	
		ERICA VAN DE KLAVERHOEVE	SANDRA VAN DEN HOUWENBERG	
	ELVIRA VAN HET KRUISEWEGJE	GUIDE VAN ARCHEM	MARCO VAN DE NOORWEEGSEKAAI	
SABINE VAN DE LINGE		VERA VAN DE RINKEPAS	HELMA VAN DE HEIHOEF	
		EMIR VAN WAARDZICHT	GUIDO VAN STAPPERSHOF	
NICO UIT DE BREDEWEG	DESIREE UIT D E BREDEWEG	GERDIEN VAN ARCHEM		
	SABINE VAN DE LINGE		JUNIOR VAN DE LANDSHOEVE	UDO VAN BRANDVOORT
			FRANCIEN VAN STRATEN	MARINA VAN'T RIPSVELD
SABINE VAN DE LINGE	SANDRA VAN HOEVE LAGEREIJT	PIA VAN'T LOEVER	UDO VAN DEN HOUWENBERG	
		GAMIN VAN BEGIJNENHOF	PIA VAN'T LOEVER	
		CHANTAL UIT DE BREDEWEG	CHANTAL UIT DE BREDEWEG	
SABINE VAN DE LINGE	SANDRA VAN HOEVE LAGEREIJT	JUNIOR VAN HOOGHOF	JUNIOR VAN HOOGHOF	
		REGINA VAN MARKNESSE	REGINA VAN MARKNESSE	
		IDEAL DE WASSENHOVE	IDEAL DE WASSENHOVE	
SABINE VAN DE LINGE	SANDRA VAN HOEVE LAGEREIJT	FRANSIEN VAN HET LIJNT	FRANSIEN VAN HET LIJNT	

DEJA VU VAN WAARDZICHT

Lignée IDEAL DE WASSENHOVE

N°Programme Elevage 2030 C

Naisseur : KONIGKRAMER GEBR. J.F en H.J, KAEL-AVEZAATH (NL)

Propriétaire : PRUVOST Pierre

27 rue de Montigny - 62770 AUCHY LES HESDIN

📞 06 70 32 88 55

Facteur de TDN

ANNÉE DE NAISSANCE 2015

TAILLE 1,74 M

ROBE Rouan

Note d'appobation en 2023 : 36

Tête / Enc
7

Corps
7

Membres
7

Allures
8

Imp. ensemble
7



PHOTO
2024

FLORIAN VAN'T RIETENHOF	ENSOR D'ELEWIJT	RIVAAL VAN BOEKEL	IDEAL DE WASSENHOVE	
		SANDRA D'ELEWIJT	POLLY VAN STUIVENBERG	
	ASTER VAN DEN OUDENBOS	STAR VAN'T BLOEMENHOF	QUICK D'ELEWIJT	
VICTORIA VAN WAARDZICHT		TULP VAN'T CLEIHOF	SANDY D'ELEWIJT	
		UDO VAN BRANDEVOORT	BLOC VAN OOMBERGEN	
		SANDRA VAN DEN HOUWENBERG	OLGA DE PONTAILLES	
UDO VAN DEN HOUWENBERG	JIM VAN DEN OUDENBOS	RIVAAL VAN DE MERODEDREEF		
	DIANA VAN HET MIDDENSTUK	NADIA VAN NIEUWENHOVE		
	UDO VAN BRANDEVOORT	JUNIOR VAN'T HOOGHOF		
	SANDRA VAN DEN HOUWENBERG	VERA VAN POPKENSBURG		
PIA VAN WAARDZICHT	GUIDO VAN BRANDEVOORT	GUIDO VAN BRANDEVOORT		
	LINDA DE ST PIERRE	LINDA DE ST PIERRE		
	BLOC VAN OOMBERGEN	TULP VAN'T CLEIHOF		
	VADROUILLE VAN WAARDZICHT	PIANCA VAN WAARDZICHT		

EMIR DU MARAIS

Lignée HARDI VAN'T OOIEVAARSNEST

N°Programme Elevage 1958 C

Naisseur : LELIEVRE Gilles, MOULLE (62)

Propriétaire : TOPART Carole
4, rue du Pont - 62860 SAUDEMONT

📞 06 68 60 32 00

Disponible en IAC

ANNÉE DE NAISSANCE 2014

TAILLE 1,74 M

ROBE Bai

Note de revue en 2020 : 35,5

Tête / Enc
6

Corps
9

Membres
7

Allures
7

Imp. ensemble
7

Sanitaire
-0,5



PHOTO
2020

VERTIGE DU SANTERRE	OSCAR DU CHATEAU	HARDI	BRUNO VAN DE MERODEDREEF
		AGRICOLE VAN'T ZOUTE	
	NINA VAN HALWEG	BETSY	RADONIS
		IGOR VAN GAASBEEK	QUETEUSE
		MIE VAN HALFweg	SULTAN VAN WOOLDINK
			BELLEDAME VAN GAASBEEK
ULVINA	FARAO VAN DE HEIKANT	MARCO VAN DE HEIRHOEVE	HARDI
		FABELLA D'OPBRAKEL	HELGA VAN DEN HAGELENBERG
		COQUIN	BARRON VAN OP DEN DIJK
	NOISETTE 146	DUCHESSE	DONA D'OPBRAKEL
			JUNIOR VAN DE LANDSHOEVE
			VERA VAN DE LINDEHOEF
			NESTOR
			SARAH DE METEREN

ÉROS DES CUEILLIS

Lignée JUNIOR VAN'T HOOGHOF

N°Programme Elevage 1962 C

Naisseur : GUYOLLOT Romaric, SAINTS EN PUISAYE (89)

Propriétaire : ECHEVARRIA Alejandro et SEGURA SAIZ
Jaume, Mariné 2, 08172 SANT CUGAT DEL VALLES,
BARCELONA (Espagne)

Facteur de TDN

ANNÉE DE NAISSANCE 2014

TAILLE 1,78 M

ROBE Aubère

Note de revue en 2020 : 37

Tête / Enc
8

Corps
8

Membres
7

Allures
7

Imp. ensemble
8

Sanitaire
-1



PHOTO
2018

VINO VAN DE PAARDEHOEVE	IWAN VAN AARDENHOF	UDO VAN DEN HOUWENBERG	UDO VAN BRANDEVOORT
		ERICA VAN DE KLAVERHOEVE	SANDRA VAN DEN HOUWENBERG MARCO VAN DE NOORWEGSEKAAI HELMA VAN DE HEIHOEF
	SARA VAN DE BOUWHOEVE	ISIDORE VAN DEN HAGELBERG	GOLIATH NICOLE VAN REIGERSBOSCH
PRALINE 56		LIEN VAN TERSAET	DORUS D'OPBRAKEL FARRA VAN TERSAET
EMIR D'OOSTHOF	VAN GOGH	UDO VAN BRANDEVOORT KORA VAN BUCHTEN	
	VENUS D'OOSTHOF	PRINCE VAN EENDENHOF SARAH DE LEFFINGE	
UKRAINE	KASSEL	POLISSON DE PASQUIER MINA	
	QUINBY	LOTHUS DE LA PIENNES JOYEUSE	

FILOU VAN'T RIETENHOF

Lignée IDEAL DE WASSENHOVE

N°Programme Elevage 1998 C

Naisseur : VAN RIET Kamiel en Dominique, LONDERZEEL (BE)

Propriétaire : FAYOT Julien
1971 route de Chapin - 84390 SAULT

📞 06 81 39 63 08

Facteur de TDN

ANNÉE DE NAISSANCE 2017

TAILLE 1,71 M

ROBE Gris Fer

Note d'appobation en 2021 : 42

Tête / Enc	8	Corps	9	Membres	7	Allures	9	Imp. ensemble	9
------------	---	-------	---	---------	---	---------	---	---------------	---



GAMIN VAN DE LINDEHOEF	FLORIAN VAN'T RIETENHOF	ENSOR D'ELEWIJT	RIVAAL VAN BOEKEL
		ASTER VAN DEN OUDENBOS	SANDRA D'ELEWIJT
	CAROLIEN VAN DE LINDEHOEF	JIM VAN DEN OUDENBOS	STAR VAN'T BLOEMENHOF
		ANJA VAN DE LINDEHOEF	TULP VAN'T CLEIHOF
		FLORIAN VAN'T RIETENHOF	BLOC VAN OOMBERGEN
JUDY VAN'T RIETENHOF	TIJN VAN DE VLIEGERT	LISSAN VAN DE VLIEGERT	TULP VAN'T CLEIHOF
		JUSTINE VAN'T RIETENHOF	UDO VAN DEN HOUWENBERG
		BUFFALO VAN'T CAMILLEHOF	IRMA VAN DE LINDEHOEF
		LOTTE VAN'T RIETENHOF	ENSOR D'ELEWIJT
			ASTER VAN DEN OUDENBOS
			ASTER VAN DEN HOUWENBERG
			KRISTEL VAN HOOGDONK
			JIM VAN NIESENHOF
			BABET VAN STUYVENBERG
			KADET D'ELEWIJT
			ASTER VAN DEN OUDENBOS

FLORIS VAN DE DRIESPRONG

Lignée IDEAL DE WASSENHOVE

N°Programme Elevage en cours

Naisseur : HOOIJMANS B, ROSSUM (NL)

Propriétaire : FARINA Ugo

1 ruelle Carron - 02120 BERNOT

📞 06 58 40 98 14

Facteur de TDN

ANNÉE DE NAISSANCE 2020

TAILLE 1,75 M

ROBE Gris fer

Note d'approbation en 2026 : 37

Tête / Enc
7

Corps
8

Membres
6

Allures
8

Imp. ensemble
8



PHOTO
2026

GAMIN VAN DE LINDEHOEF	FLORIAN VAN'T RIETENHOF	ENSOR D'ELEWIJT	RIVAAL DE BOEKEL
		ASTER VAN DEN OUDENBOS	SANDRA D'ELEWIJT
	CAROLIEN VAN DE LINDEHOEF	JIM VAN DEN OUDENBOS	STAR VAN'T BLOEMENHOF
		ANJA VAN DE LINDEHOEF	TULP VAN'T CLEIHOF
		IWAN VAN ARDENHOF	BLOC VAN OOMBERGEN
JOLIE VAN'T LANGHOF	MATTEO VAN'T RIETENHOF	JUSTINE VAN'T RIETENHOF	TULP VAN'T CLEIHOF
		BUFFALO VAN'T CAMILLENHOF	UDO VAN DEN HOUWENBERG
	VICTORIA VAN'T LANGHOF	LOTTE VAN'T RIETENHOF	ERICA VAN DE KLAVERHOEVE
		JIM VAN NIESENHOF	BUFFALO VAN'T CAMILLENHOF
		BABET VAN STUYVENBERG	LOTTE VAN'T RIETENHOF
	TULP VAN'T CLEIHOF	RIVAAL VAN DE MERODEDREEF	JIM VAN NIESENHOF
		NADIA VAN NIEUWENHOVE	BABET VAN STUYVENBERG

HARDI VAN DE RONEWIJK

Lignée IDEAL DE WASSENHOVE

N°Programme Elevage 1994 C

Naisseur : Jan WITTEVRONGEL, HOUTHULST (BE)

Propriétaire : HOUVENAGEL Jean Sébastien
2065 route du Mont des Cats - 59276 FLETRE

📞 06 70 56 06 77

Facteur de TDN

CHAMPION 2023

ANNÉE DE NAISSANCE 2017

TAILLE 1,75 M

ROBE Gris fer

Note de revue en 2023 : 44

Tête / Enc
9

Corps
9

Membres
8

Allures
9

Imp. ensemble
9

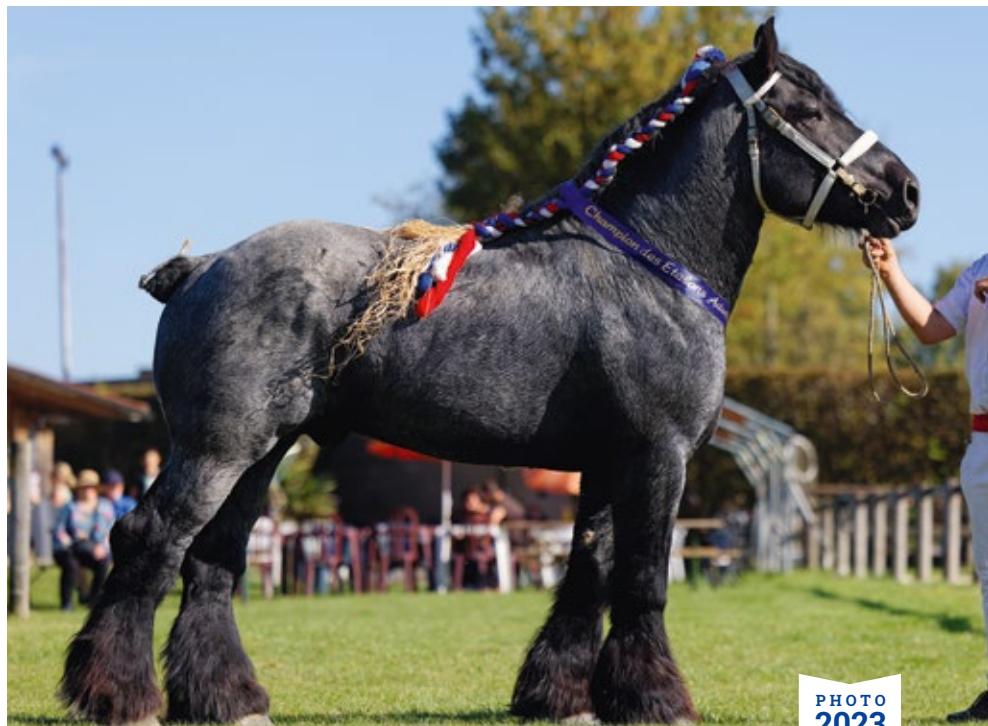


PHOTO
2023

GAMIN VAN DE LINDEHOEF	FLORIAN VAN'T RIETENHOF	ENSOR D'ELEWIJT	RIVAAL VAN BOEKEL
		ASTER VAN DEN OUDENBOS	SANDRA D'ELEWIJT
	CAROLIEN VAN DE LINDEHOEF	JIM VAN DEN OUDENBOS	STAR VAN'T BLOEMENHOF
		ANJA VAN DE LINDEHOEF	TULP VAN'T CLEIHOF
DONNA VAN DE RONEWIJK	MAXX VAN DEN EGELENBERG	JIM VAN NIESENHOF	BLOC VAN OOMBERGEN
		JESSICA VAN'T ZWAANHOF	TULP VAN'T CLEIHOF
	LISELOTTE VAN DE KAAI	MARIUS D'ELEWIJT	UDO VAN DEN HOUWENBERG
		INGRID VAN'T ZWALUWNEST	IRMA VAN DE LINDEHOEF
		JIM VAN DEN OUDENBOS	JIM VAN DEN OUDENBOS
		VERA VAN NIESENHOF	VERA VAN NIESENHOF
		UDO VAN DEN HOUWENBERG	UDO VAN DEN HOUWENBERG
		JESSY VAN HET ZWAANHOF	JESSY VAN HET ZWAANHOF
		ENSOR D'ELEWIJT	ENSOR D'ELEWIJT
		GLORIA D'ELEWIJT	GLORIA D'ELEWIJT
		DUVEL VAN CONINXDONCK	DUVEL VAN CONINXDONCK
		FANY VAN'T ERTBUURHOF	FANY VAN'T ERTBUURHOF

HERCUL DE POSANGES

Lignée BOUDHA

N°Programme Elevage 1984 C

Naisseur : Gaec DUPAQUIER, POSANGES (21)

Propriétaire : MORTELECQUE Ludovik

7bis rue de Camphin - 59112 CARNIN

📞 06 23 90 56 71

Facteur de TDN

Uniquement en IAC

CHAMPION 2022

ANNÉE DE NAISSANCE 2017

TAILLE 1,76 M

ROBE Noir

Note de revue en 2023 : 43,5

Tête / Enc
9

Corps
9

Membres
8

Allures
9

Imp. ensemble
9

Sanitaire
-0,5



DECAN DE POSAGES	BANDIT DE FLEURS EN CHAMP	FISTON DU SEIGNEUR	BOUDHA	
		MIEKEN VAN'T LANGHOF	ANEMONE DU SEIGNEUR	
	PIVOINE 86	MIK VAN DE KAPELHOEVE	JIM VAN NIESENHOF	
STIEN VAN STERNHOVEN		KELLY DE CHAMPLON	PETRA VAN HALFWEG	
		SUNNY VAN'T BLOEMENHOF	STAR VAN'T BLOEMENHOF	
ESTER VAN MELDERT	CATO VAN BERKELDAL	MYRTHE VAN DE VLERSTEEG		
			HARDI	FANGIO
			KATJA VAN BIJGAARDEN	UNE DE MAI
	GUUS VAN BERKELDAL	SUNNY VAN'T BLOEMENHOF	DORUS D'OPBRAKEL	
		CATO VAN BERKELDAL	OLGA DE PONTAILLES	
		HARDI	UDO VAN DEN HOUWENBERG	
	ESTER VAN MELDERT	KATJA VAN BIJGAARDEN	CAROLIEN VAN BERKELDAL	
			BRUNO VAN DE MERODEDREEF	
			AGRICOLE VAN'T ZOUTE	
	ESTER VAN MELDERT		IDEALISTE D'OPBRAKEL	
			ELA VAN BIJGAARDEN	

JAZZ DE POISOT

Lignée IDEAL DE WASSENHOVE

N°Programme Elevage 2016 C

Naisseur : EARL de Poisot, PERRIGNY-LES-DIJON (21)

Propriétaire : VANVOOREN Valery
52 rue de la grande carrière - 59145 BERLAIMONT
📞 06 10 22 97 41

Facteur de TDN

ANNÉE DE NAISSANCE 2019

TAILLE 1,79 M

ROBE Bai Brun

Note d'appobation en 2023 : 39

Tête / Enc
8

Corps
8

Membres
8

Allures
8

Imp. ensemble
8

Sanitaire
-1



PHOTO
2022

ARTHUR VAN WOOLDINK	TUUR VAN HANSEVELDE	BUFFALO VAN'T CAMILLENHOF	JIM VAN NIESENHOF
		CARO	BABET VAN STUYVENBERG
	KELLY VAN WOOLDINK	STAR VAN'T BLOEMENHOF	BUFFALO VAN 'T ZWALUWNEST
		AMANDA VAN WOOLDINK	ISAURA D'EXAERDE
BELLE DE POISOT	THOMAS VAN LUCHTEREN	BUFFALO VAN'T CAMILLENHOF	BLOC VAN OOMBERGEN
		NORA VAN'T CLEIHOF	OLGA DE PONTAILLES
	RANI VAN DE BOTERHOEVE	ULTIMO VAN DE AKKER	JUNIOR VAN DE LANSHOEVE
		RINA VAN'T BLOEMENHOF	CHARLOTTE VAN WOOLDINK
		ULTIMO	JIM VAN NIESENHOF
		IVON VAN DE AKKER	BABET VAN STUYVENBERG
		BLOC VAN OOMBERGEN	DORUS D'OPBRAKEL
		OLGA DE PONTAILLES	AMANDA VAN'T CLEIHOF

JUAN DE LICHÉREAU

Lignée IDEAL DE WASSENHOVE

N°Programme Elevage 2042 C

Naisseur : DECONINCK Philippe, ARVILLE (BE)

Propriétaire : Sarah MORTELECQUE
7 bis route de Camphin - 59112 CARNIN

📞 06 23 90 56 71

Facteur de TDN

CHAMPION 2025

ANNÉE DE NAISSANCE 2020

TAILLE 1,78 M

ROBE Aubère

Note de revue en 2025 : 39

Tête / Enc
7

Corps
8

Membres
7

Allures
9

Imp. ensemble
8



PHOTO
2024

MILO VAN LUCHTEREN	BONARIUS VANT' ZAND	STAR VAN'T BROEK	STAR VAN DE SMIDSE
		ANOUK VAN'T ZAND	MARIONNE VAN DE HOFFMEIJERWEG
	JITSKE VAN LUCHTEREN	LARS VAN DE SMIDSE	IWAN VAN AARDENHOF
		RENATE VAN DE HUNNE	ELVIRA VAN HET KRUISSEWEGJE
CHARLOTTE VAN'T SPARRENHOF	ENSOR VAN STERNHOVEN	FRED VAN'T LEEG	ARUAL VAN HOEVE DE EIK
		ESTER VAN MELDERT	DINA VAN HET ZWALUWNEST
	TRUDY VAN'T SPARRENHOF	IVO VAN HARSEVELD	SUNNY VAN'T BLOEMENHOF
		LINET VAN'T SPARRENHOF	CATHARINA VAN DE WITTEBELT
		BUFFALO VAN'T CAMILLENHOF	
		PALMIEN VAN'T LEEG	
		HARDI	
		KATJA VAN BIJGAARDEN	
		OTTO VAN BRANDEVOORT	
		YVONNE VAN'T LOO	
		HUB VAN DE ROSTUNE	
		FRIEDA VAN'T SPARRENHOF	

JUUL VAN DE WESTHOEK

Lignée JUNIOR VAN'T HOOGHOF

N°Programme Elevage 2040 C

Naisseur : VERHELLE Christophe, TIELT (BE)

Propriétaire : DENAYER Julien
97 rue de Nivelles - 7190 ECAUSSINNES (BE)

📞 00 32 497 11 31 44

Facteur de TDN

ANNÉE DE NAISSANCE 2017

TAILLE 1,78 M

ROBE Noir

Note d'appobation en 2024 : 39

Tête / Enc
7

Corps
7

Membres
8

Allures
9

Imp. ensemble
8



PHOTO
2024

DARKO VAN HET HOF TER VAAKT	HEPPER MIDAS	GUIDE VAN HET KRUISSEWEGJE	IWAN VAN AARDENHOF	
		HEPPER LOTTE	EZRA VAN HET KRUISSEWEGJE	
	LALUNE VAN DE PAENHUT	BUFFALO VAN'T CAMILLENHOF	CARLO VAN DEN HOORN	
ISAURA VAN DE WESTHOEK		EDELWEIS VAN DE LINDENHOEVE	HEPPER LIEN	
		FLORIAN VANT RIETENHOF	JIM VAN NIESENHOF	
TIJN VAN DE VLIEGERT	LISSAN VAN DE VLIEGERT	BABET VAN STUYVENBERG		
	ULTIMO VAN DE AKKER	DORUS D'OPBRAKEL		
EVITA VAN DE KAZANDDREEF	LORE VAN DE KROONHOEVE	Laura		
		ENSOR D'ELEWIJT		
		ASTER VAN DEN OUDENBOS		
		UDO VAN DEN HOUWENBERG		
		KRISTEL VAN HOOGDONK		
		ULTIMO		
		IVON VAN DE AKKER		
		BRUNO VAN OP DEN DIJK		
		KELLY VAN NOORDHOUT		

KACTUS DE LA BONNE ROUTE

N°Programme Elevage 2080 C

Naisseur : DENEVE Jean Luc - LOBBES (BE)

Propriétaire : VAN VOOREN Valery

52 rue e la Grande Carrière - 59145 BERLAIMONT

📞 06 10 22 97 41

Facteur de TDN

Année de naissance 2023

Taille 1,69 M

Robe Gris fer

Note d'appobation en 2025 : 35

Tête / Enc
7

Corps
7

Membres
7

Allures
7

Imp. ensemble
7



PHOTO
2025

KOBUS VAN DE KLAVERHOEVE	CONDOR VAN DE BOUWHOEVE	ROBERT VAN'T CLERCKSHOF	DORIS II VAN DE CAPRETON
		BELLA	ELISE VAN DE BOMLOZEPUT
	DAISY VAN DE KLAVERHOEVE	LUTTEUR VAN WOOLDINK	HANNES VAN DE CAPRETON
		PRISCILLA VAN DE KLAVERHOEVE	ALEID VAN'T OVELAAR
			TUUR VAN HANSEVELDE
VANILLE DE LA BONNE ROUTE	JUNIOR VAN'T HOF TER VAALT	LUTTEUR VAN WOOLDINK	KELLY VAN WOOLDINK
		PRISCILLA VAN DE KLAVERHOEVE	UDO VAN DEN HOUWENBERG
			IRMA VAN DE KLAVERHOEVE
	MYRTILLE DE LA BONNE ROUTE	PIM VAN DE PIJP	JIM VAN DEN OUDENBOS
		FISTON DU SEIGNEUR	URSULA VAN DE PIJP
			BUFFALO VAN'T ZWALUWNEST
		MIRABELLE	MARVA VAN DE BUNDERHOEVE
			BOUDHA
			ANEMONE DU SEIGNEUR

KALIF DE LA MARGELLE

Lignée IDEAL DE WASSENHOVE

N°Programme Elevage 2012 C

Naisseur : DECOBECQ Jean-Norbert, HERGNIES (59)

Propriétaire : BEZE Patrick

37 rue du pont de Pierre - 59199 HERGNIES

📞 06 20 69 65 77

Année de naissance 2020

Taille 1,70 M

Robe Gris fer

Note d'appobation en 2024 : 36

Tête / Enc 7	Corps 7	Membres 7	Allures 7	Imp. ensemble 7	Génétique +1
-----------------	------------	--------------	--------------	--------------------	-----------------



PHOTO
2023

EVERT VAN'T HOF VAN PIEMONTE	PASCAL VAN DE VARSSELRING	COEN VAN DE RIJKSWEGEN	CHARMEUR VAN DE PAASHOEF
		YLGA VAN DE VARSSELRING	SANDRA VAN DE BORGMEREN
	IRIS VAN'T HOF VAN PIEMONTE	CALYPSO VAN'T HOF TER BREMPT	SIMON UIT DE VINKENPEEL
		FREYA VAN'T HOF VAN PIEMONTE	IRENE VAN VLUCHTENBURG
		JIM VAN NIESENHOF	ENSOR D'ELEWIJT
URKA DES MANGARDS	BLOC VAN DE WAAIENBERG	TOSCA VAN DE WAAIENBERG	HELEN D'ELEWIJT
		OTTO VAN BRANDEVOORT	MAX VAN'T LENZENBOS
	TRUDY VAN'T HOF TER VAALT	MIRANDA VAN LOOZEN	BARONNE DE WIMBOSTECK
		JIM VAN DEN OUDENBOS	JIM VAN DEN OUDENBOS
		VERA VAN NIESENHOF	VERA VAN NIESENHOF
		HARDI	HARDI
	TRUDY VAN'T HOF TER VAALT	FANNY VAN DE CLEMSBROEK	FANNY VAN DE CLEMSBROEK
		OTTO VAN'T EENDENHOF	OTTO VAN'T EENDENHOF
		VERA VAN POPKENSBURG	VERA VAN POPKENSBURG
	TRUDY VAN'T HOF TER VAALT	SUNNY VAN'T BLOEMENHOF	SUNNY VAN'T BLOEMENHOF
		POLLY VAN LOOZEN	POLLY VAN LOOZEN

KARNAC DE LECELLES

Lignée JUNIOR VAN'T HOOGHOF

N°Programme Elevage 2018 C

Naisseur : VANGENEBERG Patrick, LECELLES (59)

Propriétaire : SCHUITZ Etienne

1251 rue du Calvaire - 50210 NOTRE DAME DE CENILLY

📞 06 48 09 75 49

Année de naissance 2020

Taille 1,80 M

Robe Bai

Note d'appobation en 2024 : 35

Tête / Enc
7

Corps
7

Membres
7

Allures
7

Imp. ensemble
7



PHOTO
2024

ATOS VALAUDIERE	BRUTUS VAN KOLHOL	BRAS VAN KOLHOL	EMIR VAN WAARDZICHT
		KELLY VAN DE MIRZAHOEVE	DIANA VAN'T BROEK
	REGINE VALAUDIERE	BLOC VAN DE WAAIENBERG	ARUAL VAN HOEVE DE EIK
DACOME DE LECELLES		VANILLE	NERA VAN HAZELBEEK
OSCAR DU CHATEAU	HARDI	JIM VAN NIESENHOF	
	BETSY	TOSCA VAN DE WAAIENBERG	
PACOME DE LECELLES	JORKY D'ERQUENNES	SOUVENIR VAN BOEKEL	
		DALIDA VAN'T FRUITHOF	
	GRACIEUSE LECEL	BRUNO VAN DE MERODEDREEF	
		AGRICOLE VANT ZOUTE	
		RADONIS	
		QUETEUSE	
		KADET D'ELEWIJT	
		EVA VAN DE KONINGSHOEK	
		TAQUIN	
		OH BELLA	

KASTAR DE LA DODAINE

Lignée JUNIOR VAN'T HOOGHOF

N°Programme Elevage 2020 C

Naisseur : GODIN Raymond et Jean-Christophe

Propriétaire : GODIN Raymond et Jean-Christophe
26 rue de Saint Aybert - 59163 THIVENCEILLE

📞 06 26 88 42 67

Facteur de TDN

Année de naissance 2020

Taille 1,70 M

Robe Bai

Note d'appobation en 2024 : 35

Tête / Enc
7

Corps
7

Membres
7

Allures
7

Imp. ensemble
7



PHOTO
2024

JIM VAN'T ROETAART	MATTEO VAN'T RIETENHOF	IWAN VAN AARDENHOF	UDO VAN DEN HOUWENBERG	
		JUSTINE VAN'T RIETENHOF	ERICA VAN DE KLAVERHOEVE	
	LAURA VAN'T ROETAART	TIJN VAN DE Vliegert	BUFFALO VAN'T CAMILLENHOF	
FANY DE LA DODAINE		KOKET VAN'T ROETAART	LOTTE VAN'T RIETENHOF	
		EMIR VAN TERBEKENHOF	FLORIAN VAN'T RIETENHOF	
EMIR VAN DE VOSBERG	BIANCA VAN'T BEVRULDINGSHOF	LISSAN VAN DE Vliegert		
	ESPOIR DE BEHOUTE	JIM VAN NIESENHOF		
ANEMONE DU SEIGNEUR	ANEMONE DU SEIGNEUR	YSER DE BEHOUTE	LEA VAN TERBEKENHOF	
		TULIPE DE BEHOUTE	TOM VAN DE REEP	
		NINON DU SEIGNEUR	BIANCA VAN VREMDE	
		ROBERT VAN DUFFEL	YSER DE BEHOUTE	
		FABIOLA DU SEIGNEUR	TULIPE DE BEHOUTE	

LANDER VAN DE DOORE PLAS

Lignée JUNIOR VAN'T HOOGHOF

N°Programme Elevage 2078 C

Naisseur : DEBOOSERE Joke, VOSSELARE (BE)

Propriétaire : MORTELECQUE Ludovik

7 bis rue de Camphin - 59112 CARNIN

📞 06 23 90 56 71

Facteur de TDN

Année de naissance 2018

Taille 1,70 M

Robe Rouan

Note d'appobation en 2025 : 39

Tête / Enc

Corps

Membres

Allures

Imp. ensemble



LANDOR VAN DE BOTERHOEVE	KONDOR VAN T KEERKENHOF	KOSS UIT DE VINKENPEEL	ANDRE VAN DE MEERKOET
		PIA VAN T KEERKENHOF	ANET UIT DE VINKENPEEL
	LOUISE VAN DE BOTERHOEVE	BUFFALO VAN T CAMILLENHOF	BUFFALO VAN T ZWALUWNEST
		LADY VAN DE OOSTMOER	AMAZONE VAN T KEERKENHOF
			JIM VAN NIESENHOF
LIEN VAN DE DOORE PLAS	IWAN VAN AARDENHOF	BABET VAN STUYVENBERG	BABET VAN STUYVENBERG
		GUIDO VAN KASTEREN	GUIDO VAN KASTEREN
		VERA VAN T GOED TER MEERSCH	VERA VAN T GOED TER MEERSCH
	SARA VAN DE BOUWHOEVE	UDO VAN DEN HOUWENBERG	UDO VAN BRADEVOORT
		SANDRA VAN DEN HOUWENBERG	SANDRA VAN DEN HOUWENBERG
		MARCO VAN DE NOORWEGSEKAAI	MARCO VAN DE NOORWEGSEKAAI
		HELMA VAN DE HEIHOEF	HELMA VAN DE HEIHOEF
	ISIDORE VAN DEN HAGELBERG	GOLIATH	GOLIATH
		NICOLE VAN REIGERSBOSCH	NICOLE VAN REIGERSBOSCH
		DORUS D'OPRAKEL	DORUS D'OPRAKEL
	LIEN VAN TERSAET	FARRA VAN TERSAET	FARRA VAN TERSAET

LASCAR DE CISSEY

Lignée IDEAL DE WASSENHOVE

N°Programme Elevage en cours

Naisseur : SCEA GAUGEY CHARRY, MERCEUIL (21)

Propriétaire : GAEC DE MONTROGNON - DE ROSE Hervé

236 route de Briffons - 63820 BRIFFONS

📞 06 64 79 65 16

Facteur de TDN

Année de naissance 2021

Taille 1,72 M

Robe Gris fer

Note d'appobation en 2025 : 35

Tête / Enc

Corps

Membres

Allures

Imp. ensemble



FEKIR DE POSANGES	ARNO VAN DE HEIRHOEVE	POL VAN HANSEVELDE	JIM VAN NIESENHOF	
		ROZALIE VAN HOOGBEEMD	CARO	
	UKRAINE 45	ZJEEN VAN'T COSTERSHOF	LARS VAN DE SMIDSE	
		NANOU 26	JULIA VAN HOOGBEEMD	
			BUFFALO VAN'T CAMILLENHOF	
GALA DES GOUTTIERES	AMIRAL 6	ZJEEN VAN'T COSTERSHOF	ERIKA VAN DE NOORDVAART	
		NANOU 26	MIK VAN DE KAPELHOEVE	
	PRUNELLE 57	PICSOU DU VAL	BERTA	
		OPHELIE 159	KIWI DU CHEVAL BLANC	
		KEPI 14	GOZO DU VAL	
		GRACIEUSE	TAIS TOI DU BOURBEAU	
			EGLANTINE	
			EMIR D'OOSTHOF	
		EDITH		
		ACTEUR PIENNES		
		VIVIANE		

LORD DU HERON

Lignée JUNIOR VAN'T HOOGHOF

N°Programme Elevage 2032 C

Naisseur : DAVID Bertille

Propriétaire : DAVID Bertille

143 rue Colbert - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

📞 06 38 01 34 39

ANNÉE DE NAISSANCE 2021

TAILLE 1,77 M

ROBE Bai

Note d'appobation en 2025 : 37

Tête / Enc
8

Corps
8

Membres
7

Allures
6

Imp. ensemble
8



PHOTO
2025

DARKO DU MAJOR	BOURVIL VAN'T NEERHOF	DORUS VAN DE MOLENHOEVE	ZEUS VAN RUPELMONDE
		BOERKA VAN'T NEERHOF	PETRA VAN DE MOLENHOEVE
	DIANA DE HUROGNE	MAJOR DU MALPAIX	PRINCE VAN'T HAMONT
		TEMPETE DU MALPAIX	VERA VAN DE KOEKEDRIES
		FISTON DU SEIGNEUR	FISTON DU SEIGNEUR
BELOTTE DU HERON	KIR ROYAL DU HERON	ETOILE DU MALPAIX	FERMIERE DU MALPAIX
		GALAXIE	UGO DU HERON
	TINA VAN'T EENDENHOF	VICTOIRE	VICTOIRE
		IDEALISTE D'OPBRAKEL	PRINCE VAN EENDENHOF
	HARMONIE DU HERON	DORA VAN'T KLEINHOF	DORA DE SLIJPE
STELLA DU HERON	POLO	NERON COEUR JOYEUX	NERON COEUR JOYEUX
		MONA	MONA

MADRIGAL DES RIEZ

Lignée BOUDHA

N°Programme Elevage 2048 C

Naisseur : EARL DES GRANDS RIEZ - COSTONOBLE Dominique, HERLIES (59)

Propriétaire : VAN VOOREN Valery

52 rue de la grande carrière - 59145 BERLAIMONT

📞 06 10 22 97 41

Année de naissance 2025

Taille 1,68 M

Robe Noir

Note d'appobation en 2025 : 40

Tête / Enc
9

Corps
9

Membres
7

Allures
7

Imp. ensemble
8



HERCUL DE POSANGES	DECAN DE POSANGES	BANDIT DE FLEURS EN CHAMP	FISTON DU SEIGNEUR
		PIVOINE 86	MIEKEN VAN'T LANGHOF
		GUUS VAN BERKELDAL	MIK VAN DE KAPELHOEVE
	STIEN VAN STERNHOVEN	ESTER VAN MELDERT	KELLY DE CHAMPLON
		BLOC VAN DE WAAIENBERG	SUNNY VAN'T BLOEMENHOF
CADENCE DES RIEZ	ROMEO DU ROSEAU	KELLY DU ROSEAU	CATO VAN BERKELDAL
		CASTRO VAN DE ZANDWEG	HARDI
		OMPHALE DES RIEZ	KATJA VAN BIJGAARDEN
	SAMBA DES RIEZ	JIM VAN NIESENHOF	JIM VAN NIESENHOF
		TOSCA VAN DE WAAIENBERG	TOSCA VAN DE WAAIENBERG
		COQUIN	COQUIN
		MIRA DE TERFOSSE	FANY DU ROSEAU
		JORQUIN	UDO VAN DEN HOUWENBERG
		ALTESSE DE RIEZ	MIRA DE TERFOSSE

MAX VAN'T HEIEINDE

Lignée IDEAL DE WASSENHOVE

N°Programme Elevage 2026 C

Naisseur : JEF VAN LAER Peeters, OUD-TURNHOUT (BE)

Propriétaire : LARIDANS Marcel
15 rue principale - 62560 COYECQUES

📞 03 21 95 54 11

Facteur de TDN

Uniquement en IAC

Année de naissance 2017

Taille 1,79 M

Robe Bai brun

Note d'appobation en 2023 : 42,5

Tête / Enc
9

Corps
9

Membres
7

Allures
9

Imp. ensemble
9

Génétique
-0,5



PHOTO
2023

SENATEUR VAN HOEVE DE EIK	ZEUS D'ELEWIJT	POL VAN HANSEVELDE	JIM VAN NIESENHOF	
		RANI D'ELEWIJT	CARO KADET D'ELEWIJT CAROLE DE LIGNY	
	LARA VAN HOEVE DE EIK	HARDI VAN PAMEL	JIM VAN NIESENHOF MIE DE LIGNY	
		LARISSA VAN HOEVE DE EIK	STAR VAN DE SMIDSE LAURA VAN'T CLEIHOF	
	SLISSE VAN'T RIETENHOF	ENSOR D'ELEWIJT	RIVAAL VAN BOEKEL SANDRA D'ELEWIJT	
DIANA VAN'T HEIEINDE		TOSCA VAN'T CLEIHOF	CARLO VAN BRANDEVORT KELLY VAN'T CLEIHOF	
		ISODOOR VAN DE ZANDSLAGEN	UDO VAN DEN HOUWENBERG ANJA VAN DE ZANDSLAGEN	
		KATTY VAN TERBEKENHOF	BARON VAN'T BROUWERIJHOF SUPRA VAN TERBEKENHOF	

MIEL DU HERON

Lignée JUNIOR VAN'T HOOGHOF

N°Programme Elevage 2060 C

Naisseur : DAVID Damien et BONVARLET Sylvie

Propriétaire : DAVID Damien et BONVARLET Sylvie
143 rue Colbert - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

📞 06 07 08 91 46

Disponible en IAC

Année de naissance 2022

Taille 1,72 M

Robe Alezan

Note d'appobation en 2025 : 42

Tête / Enc
8

Corps
9

Membres
8

Allures
8

Imp. ensemble
8

Utilisation
+1



PHOTO
2025

DARKO DU MAJOR	BOURVIL VAN'T NEERHOF	DORUS VAN DE MOLENHOEVE	ZEUS VAN RUPELMONDE	
		BOERKA VAN'T NEERHOF	PETRA VAN DE MOLENHOEVE	
	DIANA DE HUROGNE	MAJOR DU MALPAIX	PRINCE VAN'T HAMONT	
		TEMPETE DU MALPAIX	VERA VAN DE KOEKELDRIES	
URGA DU NERON	KIR ROYAL DU HERON	GALAXIE	FISTON DU SEIGNEUR	
		TINA VAN'T EENDENHOF	ETOILE DU MALPAIX	
	LYDIA DU HERON	GABY DU HERON	FISTON DU SEIGNEUR	
		VANILLE DU HERON	FERMIERE DU MALPAIX	
		UGO DU HERON		
		VICTOIRE		
		PRINCE VAN EENDENHOF		
		DORA DE SLIPE		
		POLO		
		TINA VAN'T EENDENHOF		
		NERON COEUR JOYEUX		
		LYDIA DE LINSELLES		

MILAN VAN HET RIJKELHOF

Lignée JUNIOR VAN'T HOOGHOF

N°Programme Elevage 2058 C

Naisseur et propriétaire : SMEERS Max et Nico, BORGLOON (BE)

📞 +32 499 39 43 50

Facteur de TDN

Année de naissance 2017

Taille 1,70 M

Robe Rouan

Note d'appobation en 2024 : 36

Tête / Enc
7

Corps
8

Membres
7

Allures
7

Imp. ensemble
7



PHOTO
2024

RIVAAL VAN DE BOTERHOEVE	KONDOR VAN'T KEERKENHOF	KOSS UIT DE VINKENPEEL	ANDRE VAN DE MEERKOET
		PIA VAN'T KEERKENHOF	ANET UIT DE VINKENPEEL
	JULIE VAN DE BOTERHOEVE	BUFFALO VAN'T CAMILLENHOF	BUFFALO VAN'T ZWALUWNEST
		JENNY VAN'T BERREKENSHOF	AMAZONE VAN'T KEERKENHOF
SIBELLE VAN HET RIJKELHOF	HARIE VAN HET RIJKELHOF	HARRIE VAN HET LOOIEIND	JIM VAN NIESENHOF
		EZRA VAN'T ZEVEKOOT	BABET VAN STUYVENBERG
	JOLANDE VAN DE RATTEVALLE	JENNIFER VAN HET RIJKELHOF	ENSOR D'ELEWIJT
		BRUNO VAN OP DEN DIJK	ALMIN VAN HET BERREKENSHOF
		TONIA VAN HET EENDENHOF	ULTIMO
			RENSKE VAN GROTEL
			JIM VAN NIESENHOF
			UDONA VAN DE CAPRETON
			UDO VAN BRANDEVOORT
			CARLA VAN OP DEN DIJK
			HARDI VAN DE ROOKER
			OLGA VAN'T EENDENHOF

MILO D'HUILLY

Lignée IDEAL DE WASSENHOVE

N°Programme Elevage 2054 C

Facteur de TDN

Naisseur : BIZOUARD Florian, ALLEREY (21)

Propriétaire : VERLOO Romuald

44 route de Maroilles - 59550 TAISNIERES EN THIERACHE

📞 06 71 07 57 17

Année de naissance 2022

Taille 1,76 M

Robe Bai

Note d'appobation en 2025 : 37

Tête / Enc
7

Corps
9

Membres
6

Allures
7

Imp. ensemble
8



MILO VAN DE HEIRHOEVE	FLOR VAN'T CLEIHOF	POL VAN HANSEVELD	JIM VAN NIESENHOF
		NADIA VAN'T CLEIHOF	CARO BUFFALO VAN'T CAMILLENHOF LIZZY VAN'T CLEIHOF
	MITA VAN DE STOCK	GUIDE VAN HET KRUISSEWEGJE	IWAN VAN AARDENHOF EZRA VAN HET KRUISSEWEGJE
		MIEKE VAN DE STOCK	TINUS VAN BOERSHOF FLOORTJE VAN DE ZANDSLAGEN
RADIEUSE 76	KIWI DU CHEVAL BLANC	FAVORI DU PARADIS	UDO VAN DEN HOUWENBERG SASKIA VAN DE GEMONDSEWEG
		FATNACHEVALBLAN	NESTOR REVEUSE
	GITANE	KASSEL	POLISSON DE PASQUIER MINA
		RITA	WHISKY VAN'T OOIEVAR IDA

MILO DES CUEILLIS

Lignée JUNIOR VAN'T HOOGHOF

N°Programme Elevage 2052 C

Naisseur : GUYOLLOT Romaric, SAINTS EN PUISAYE (89)

Propriétaire : DAVID Damien
143 rue Colbert - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

📞 06 07 08 91 46

Facteur de TDN

Année de naissance 2022

Taille 1,71 M

Robe Gris fer

Note d'appobation en 2026 : 38

Tête / Enc
8

Corps
8

Membres
7

Allures
7

Imp. ensemble
8



PHOTO
2026

LANDER VAN DE DOORE PLAS	LANDOR VAN DE BOTERHOEVE	KONDOR VAN'T KEERKENHOF	KOSS UIT DE VINKENPEEL
		LOUISE VAN DE BOTERHOEVE	PIA VAN'T KEERKENHOF
	LIEN VAN DE DOORE PLAS	IWAN VAN AARDENHOF	BUFFALO VAN'T CAMILLENHOF
		SARA VAN DE BOUWHOEVE	LADY VAN DE BOTERHOEVE
GAMINE DES CUEILLIS	VINO VAN DE PAARDEHOEVE	IWAN VAN AARDENHOF	UDO VAN DEN HOUWENBERG
		SARA VAN DE BOUWHOEVE	ERICA VAN DE KLAVERHOEVE
	AMANDE DES CUEILLIS	JO VAN DE BOTERHOEVE	ISIDORE VAN DEN HAGELBERG
		PRALINE 56	LIEN VAN TERSAET
			UDO VAN DEN HOUWENBERG
			ERICA VAN DE KLAVERHOEVE
			ISIDORE VAN DEN HAGELBERG
			LIEN VAN TERSAET
			JIM VAN NIESENHOF
			AMBER VAN DE STROOMSTRAAT
			EMIR D'OOSTHOF
			UKRAINE

NINJA DU MARAIS

Lignée HARDI VAN'T OOIEVAARSNEST

N°Programme Elevage 2072 C

Naisseur : MORTELECQUE Ludovik

Propriétaire : MORTELECQUE Ludovik
7 bis rue de Camphin - 59112 CARNIN

📞 06 23 90 56 71



Année de naissance 2023

Taille 1,68 M

Robe Alezan

Note d'appobation en 2025 : 38

Tête / Enc	7	Corps	8	Membres	7	Allures	8	Imp. ensemble	8
------------	---	-------	---	---------	---	---------	---	---------------	---



BRIN D'OR VAN HET HERMESHOF	BRAM VAN DE RUITING	BARON VAN'T ZEEGAT	DORUS VAN'T DRIESVELD
		MIRA VAN DE RUITING	OLGA VAN DE VOSBERGENHEIDE
	VIYENNA VAN HET HERMESHOF	XERON VAN HET HERMESHOF	ULTIMO
		JULIE D'ELEWIJT	IRMA VAN'T VERNHOUT
			CASTRO VAN DE ZANDWEG
IRIS DU MARAIS	QUERCUS DES RECHAUX	XERON VAN HET HERMESHOF	HANNE VAN HET HERMESHOF
		JULIE D'ELEWIJT	UDO VAN DEN HOUWENBERG
	REINE DE SAINT REMY	BERT VAN DE VELDKANT	SANDRA D'ELEWIJT
		LADY D'OOSTHOF	CHARMEUR VAN DE PAASHOEF
		NAVARO DU NORD	BETSY VAN'T OUDE BOSCH
		HEUREUSE DE ST REMY	HARDI
			BELLA VAN DE HOENDERS
			HARDI
			ASTRID MARAIS
			URAVIF
			QUADRILLE DU MARAIS

NOUGAT DE MONTIGNY

Lignée BOUDHA

N°Programme Elevage 2076 C

Naisseur : PRUVOST Pierre, AUCHY LES HESDIN (62)

Propriétaire : PETIT Julien

71 rue de la Gare - 60490 RESSONS SUR MATZ

📞 06 09 49 69 66

Année de naissance 2023

Taille 1,70 M

Robe Gris fer

Note d'appobation en 2025 : 35

Tête / Enc
6

Corps
8

Membres
6

Allures
8

Imp. ensemble
7



PHOTO
2025

CESAR DE LA VALAUDIER	SECRET	BARON DE LA FONTAINE	FISTON DU SEIGNEUR	
		NESS DE LATAULE	BERTIL DE LA FONTAINE	
	REGINE VALAUDIERE	BLOC VAN DE WAAIENBERG	HERCULE DU TOUQUET	
EVA DU BOIS HURE		VANILLE	CHIPIE LAIGNY	
		BART VAN VELZEN	JIM VAN NIESENHOF	
MARCO VAN ALEBLOK	BETTI VAN MISPELDONCK	TOSCA VAN DE WAAIENBERG		
	ATENA DU BOIS HURE		DARKO VAN DE ZAAIDIJK	SOUVENIR VAN BOEKEL
			CAMOMILLE D'ACREN	DALIDA VAN'T FRUITHOF
ATENA DU BOIS HURE	BART VAN VELZEN	ULTIMO		
	BETTI VAN MISPELDONCK	VERA VAN VELSEN		
	DARKO VAN DE ZAAIDIJK	DORUS VAN'T DRIESVELD		
	CAMOMILLE D'ACREN	JEANNE VAN DRY GOTEN		
	BART VAN VELZEN	IWAN VAN AARDENHOF		
	BETTI VAN MISPELDONCK	LESLY UIT DE BREDEWEG		
	DARKO VAN DE ZAAIDIJK	JONAS D'ELEWIJT		
	CAMOMILLE D'ACREN	IRIS VAN DE KLOKBEEK		

PIERRE VAN'S GRAVENPOLDER

Lignée IDEAL DE WASSENHOVE

N°Programme Elevage 2066 C

Naisseur : SCHRIJVER D.L & J.P, 'S-GRAVENPOLDER (NL)

Propriétaire : HOUVENAGEL Jean-Sébastien
2065 route du Mont des Cats - 59270 FLETRE

📞 06 70 56 06 77

Facteur de TDN

Année de naissance 2022

Taille 1,71 M

Robe Bai

Note d'appobation en 2025 : 35

Tête / Enc
7

Corps
7

Membres
7

Allures
7

Imp. ensemble
7



PHOTO
2025

BOUDEWIJN WP VAN VLAAMS-BRABANT	SENATEUR VAN HOEVE DE EIK	ZEUS D'ELEWIJT	POL VAN HANSEVELDE
		LARA VAN HOEVE DE EIK	RANI D'ELEWIJT
	FABIOLA VAN DE BOUWHOEVE	PAUL VAN'T CLERCKSHOF	HARDI VAN PAMEL
		DYNAMIQUE VAN'T ZAND	LARISSA VAN HOEVE DE EIK
		BUFFALO VAN'T CAMILLENHOF	TITANIC DE L'EAUGRENÉE
JOANNE VAN'S GRAVENPOLDER	ROB VAN STERNHOVEN	ESTER VAN MELDERT	ELISE VAN DE BOMLOZEPUT
		ZICO VAN FROMA	ORBAN VAN DE LINDENHOEVE
	AVINA DE SALSA TERRA	GEMMA VAN VRESSEL	ANOUK VAN'T ZAND
		BUFFALO VAN'T CAMILLENHOF	JIM VAN NIESENHOF
		ESTER VAN MELDERT	BABET VAN STUYVENBERG
		ZICO VAN FROMA	HARDI
		GEMMA VAN VRESSEL	KATJA VAN BIJGAARDEN
			DORIS VAN DE BOLMAN
			CORA VAN'T LEGER
			UDO VAN DEN HOUWENBERG
			PETERA VAN DE FLEMINGWEG

QUALY DU GROS BUISSON

Lignée JUNIOR VAN'T HOOGHOF

N°Programme Elevage 2064 C

Facteur de TDN

Naisseur : HALLOT Christian, BLAREGNIES (BE)

Propriétaire : MASQUELIER Jean-Pierre

17 rue d'Eswars - 59161 RAMILLIES

📞 06 87 63 68 89

Année de naissance 2022

Taille 1,72 M

Robe Rouan

Note d'appobation en 2025 : 35

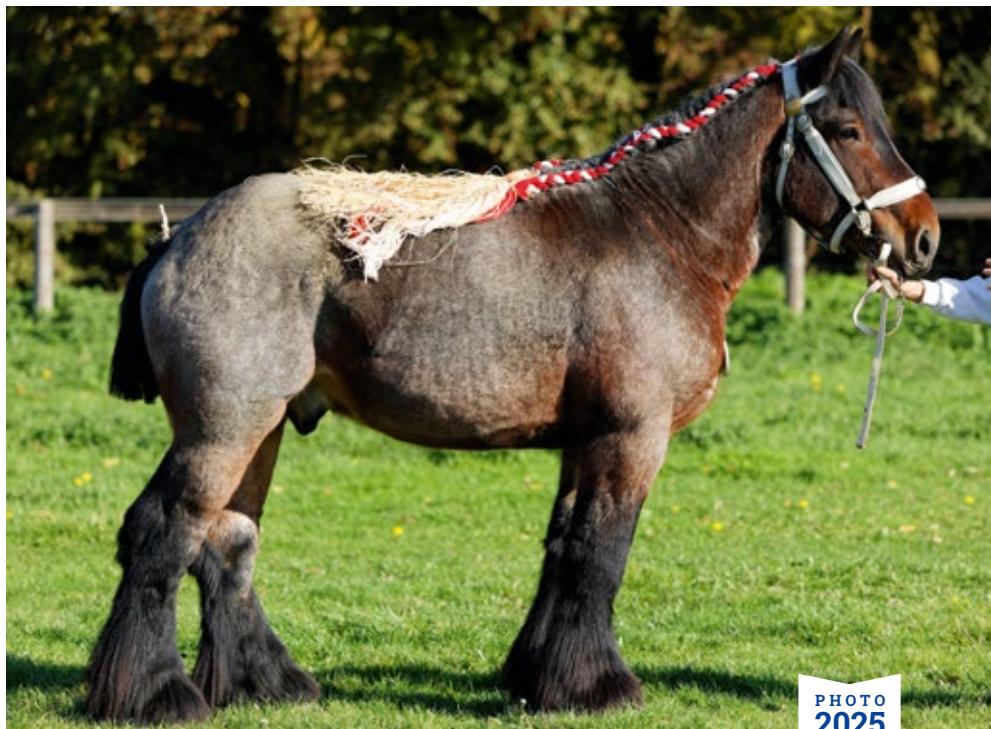
Tête / Enc
6

Corps
8

Membres
7

Allures
7

Imp. ensemble
7



BRABUS VAN HET OOSTVELD	VINO VAN LUCHTEREN	MATHADOR VAN DE BOUWHOEVER	IWAN VAN AARDENHOF
		AGRI LAURE VAN LUCHTEREN	MARTINE VAN DE ONLANDSEHOVE
	VAVITE VAN'T ZWARTGAT	STAR VAN'T BROEK	LARS VAN DE SMIDSE
		FEMKE VAN HET MEESTERSHOF	AGRILEENE VAN DE HEIRHOEVE
LEIKA D'ERQUENNES	MISTRAL VAN HET RIJKELHOF	TIJN VAN DE Vliegert	STAR VAN DE SMIDSE
		ELS VAN DE BROEKWINNING	MARIIONNE VAN DE HOFFMEIJERWEG
LEIKA D'ERQUENNES	CHANEL D'ERQUENNES	BARON VAN LUCHTEREN	BARON VAN LUCHTEREN
		MADONA VAN DE RINKEPAS	MADONA VAN DE RINKEPAS
	CHANEL D'ERQUENNES	FLORIAN VAN'T RIETENHOF	FLORIAN VAN'T RIETENHOF
		LISSAN VAN DE Vliegert	LISSAN VAN DE Vliegert
LEIKA D'ERQUENNES	SIRKA D'ERQUENNES	ISIDORE VAN DEN HAGELBERG	ISIDORE VAN DEN HAGELBERG
		IMELDA VAN DE REITE	IMELDA VAN DE REITE
	SIRKA D'ERQUENNES	JIM VAN NIESENHOF	JIM VAN NIESENHOF
		MIE DE LIGNY	MIE DE LIGNY
LEIKA D'ERQUENNES	SIRKA D'ERQUENNES	TRISTAN VAN'T LAMBROECK	TRISTAN VAN'T LAMBROECK
		NANON D'ESQUENNE	NANON D'ESQUENNE

RONNY KING VAN DE PAARDEHOEVE

Lignée IDEAL DE WASSENHOVE

N°Programme Elevage 1925 C

Naisseur : MOREELS Alain et Eugeen, DUISBURG TERVUREN (BE)

Propriétaire : Syndicat d'élevage du cheval Trait du Nord
59258 GENECH

📞 06 48 97 43 05

Facteur de TDN

Uniquement en IAC

Année de naissance 2006

Taille 1,71 M

Robe Rouan

Note de revue en 2013 : 36,5 (selon les coefficients appliqués par poste)

Tête / Enc
7

Corps
7

Membres
7

Allures
8

Imp. ensemble
7



DRUM VAN DE LANGENDONK	ISIDORE VAN DEN HAGELBERG	GOLIATH	IDEAL VAN GROTEMBERGE
		NICOLE VAN REIGERSBOSCH	NINA VAN DE MEIBOOM
	CATRIEN VAN DE MARIE-HOEVE	URBAIN VAN DE LINDEHOEF	CASTOR VAN INJER
MANON VAN TERSAET		LEXA VAN DE HEERSEWEG	MIRA VAN DE BUNDERHOEVE
MARCO VAN DE HEIRHOEVE	HARDI	JUNIOR VAN DE LANSHOEVE	
	HELGA VAN DEN HAGELENBERG	IRMA VAN DE LINDEHOEF	
SANDRA VAN TERSAET	CARLO VAN ELVERSELE	ALEX VAN DEN BEERSCHEKAMP	
	NICOLE VAN TERSAET	ELLY VAN DE BLAUWHOEF	
		BRUNO VAN DE MERODEDREEF	
			AGRICOLE VAN'T ZOUTE
			BLOC VAN OOMBERGEN
			FANY VAN'T GOED DER KAAKSMEDE
			RIVAAL VAN BOEKEL
			MOUCHE DE LA COUBLIERE
			AVENIR DE RODE
			GERDA TERSAET

TIEJS VAN HET HERMESHOF

Lignée JUNIOR VAN'T HOOGHOF

N°Programme Elevage 2056 C

Naisseur : HENCKENS Nico et Fils, MAASEIK (BE)

Propriétaire : BEFVE Léa et CONTESSA Cyril

29 rue des Bodelez - 59440 ST AUBIN

📞 07 65 75 56 09 - 06 25 67 80 09

Facteur de TDN

Année de naissance 2022

Taille 1,72 M

Robe Alezan

Note d'appobation en 2025 : 40

Tête / Enc
8

Corps
8

Membres
7

Allures
8

Imp. ensemble
8

Génétique
+1



PHOTO
2025

UNIK DE LICHÉREAU	ELLIOT VAN'T KEERKENHOF	KOSS UIT DE VINKENPEEL	ANDRE VAN DE MEERKOET	
		LESTA VAN'T KEERKENHOF	ANET IUT DE VINKENPEEL	
	FIONA DE LICHÉREAU	TOINE DE LICHÉREAU	DORUS D'OPBRAKEL	
AURORE VAN HET HERMESHOF		FANNY DE GRUNE	AMAZONE VAN'T KEERKENHOF	
		BRAM VAN DE RUITING	AVENIR VAN DE VOSBERG	
YVANA VAN HET HERMESHOF	MIRA VAN DE RUITING	LOUISE		
			CALYPSO VAN'T HOF TER BREMPT	BALZAC DES EAUX BONNES
			DORA DE FEULEN	FLIKA DE GRUNE
				DORUS VAN'T DRIESVELD
				OLGA VAN DE VOSBERGENHEIDE
				ULTIMO
			IRMA VAN'T VENHOUT	
			ENSOR D'ELEWIJT	
			HELLEN D'ELEWIJT	
			DUC DU VALLON	
			DOLLY DE LA HESSE	

TOBIAS VAN'T RIETENHOF

Lignée JUNIOR VAN'T HOOGHOF

N°Programme Elevage 2046 C

Facteur de TDN

Naisseur : MERTENS Stephanie, LONDERZEE (BE)

Propriétaire : LACOSTE André
9 rue d'Aoussous - 65400 ARRENS MARSOUS

📞 05 62 97 14 40 - 06 71 23 36 63

Année de naissance 2022

Taille 1,69 M

Robe Rouan

Note d'appobation en 2025 : 40

Tête / Enc

Corps

Membres

Allures

Imp. ensemble



RUBBEN VAN'T LANGHOF	TIBO VAN LUCHTEREN	KONDOR VAN'T KEEKENHOF	KOSS UIT DE VINKENPEEL
		VICTORIA VAN LUCHTEREN	PIA VAN'T KEERKENHOF
	FLEUR VAN'T LANGHOF	MATTEO VAN'T RIETENHOF	BUFFALO VAN'T CAMILLENHOF
		LELIE VD KLEINE HEIDE	AGRI LAURE VAN LUCHTEREN
TOSCA VAN'T RIETENHOF	MATTEO VAN'T RIETENHOF	IWAN VAN AARDENHOF	IWAN VAN AARDENHOF
		JUSTINE VAN'T RIETENHOF	JUSTINE VAN'T RIETENHOF
	KJENTA VAN'T RIETENHOF	BUFFALO VAN'T CAMILLENHOF	BUFFALO VAN'T CAMILLENHOF
		LOTTE VAN'T RIETENHOF	FIEN VAN DE KLEINE HEIDE
	MATTEO VAN'T RIETENHOF	UDO VAN DEN HOUWENBERG	UDO VAN DEN HOUWENBERG
		ERICA VAN DE KLAVERHOEVE	ERICA VAN DE KLAVERHOEVE
	KJENTA VAN'T RIETENHOF	BUFFALO VAN'T CAMILLENHOF	BUFFALO VAN'T CAMILLENHOF
		JIM VAN NIESENHOF	JIM VAN NIESENHOF
	TOSCA VAN'T CLEIHOF	BABET VAN STUYVENBERG	BABET VAN STUYVENBERG
		CARLO VAN BRANDEVOORT	CARLO VAN BRANDEVOORT
		KELLY VAN'T CLEIHOF	KELLY VAN'T CLEIHOF

VITAL VAN DE BOTERHOEVE

Lignée IDEAL DE WASSENHOVE

N°Programme Elevage 2068 C

Facteur de TDN

Naisseur : IMSSCHOOT Luc et Ignace, BEERVELDE (BE)

Propriétaire : CONTESSE Cyril et BEFVE Léa

29 rue des Bodelez - 59440 ST AUBIN

📞 07 65 75 56 09 - 06 25 67 80 09

Année de naissance 2022

Taille 1,73 M

Robe Gris fer

Note d'appobation en 2025 : 36

Tête / Enc
7

Corps
7

Membres
7

Allures
8

Imp. ensemble
7



PHOTO
2025

DOMINGO VAN'T IJZERHOF	BONARIUS VAN'T ZAND	STAR VAN'T BROEK	STAR VAN DE SMIDSE
		ANOUK VAN'T ZAND	MARIONNE VAN DE HOFFMEIJERWEG
	STERRE VAN'T IJZERHOF	TIJN VAN DE Vliegert	IWAN VAN AARDENHOF
		JUNA VAN BERCHEM	ELVIRA VAN HET KRUISSEWEGJE
URSULA VAN DE SPOELE	AMIGO VAN SLUISHOEK	EROS VAN DE LINGE	FLORIAN VAN'T RIETENHOF
		DOESHA VAN SLUISHOEK	LISSAN VAN DE Vliegert
	EVELINE VAN DE SPOELE	PIM VAN DE PIJP	BUFFALO VAN'T CAMILLENHOF
		CELINE VAN DE SPOELE	EVA VAN OKKEVOORDE
			EMIR VAN WAARDZICHT
			SANDRA VAN HOEVE LAGEREIJT
			GIJS VAN DE SMIDSE
			GIEKE VAN OVERBRUG
			JIM VAN DEN OUDENBOS
			URSULA VAN DE PIJP
			ARUAL VAN HOEVE DE EIK
			LIESBETH VAN DE SPOELE

EXTRAIT DU REGLEMENT DU LIVRE GÉNÉALOGIQUE TRAIT DU NORD

RÈGLEMENT APPLIQUÉ AU 1^{ER} JANVIER 2026

ARTICLE 1 : Préambule

Le présent règlement fixe les conditions d'inscription au livre généalogique du cheval Trait du Nord ainsi que les normes de qualification applicables aux reproducteurs. Il est établi par la Commission du Livre Généalogique.

L'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE) est chargé de son application.

ARTICLE 2 : Livre généalogique du Cheval Trait du Nord

Le livre généalogique du Trait du Nord comprend :

- 1 - Un répertoire des étalons approuvés pour produire dans la race.
- 2 - Un répertoire des juments pouvant produire dans la race.
- 3 - Un répertoire des poulains inscrits à la naissance au livre généalogique de la race.
- 4 - Un répertoire des animaux inscrits à titre initial.
- 5 - Une liste des naisseurs de chevaux Trait du Nord.

Lors de l'édition périodique du livre généalogique, n'apparaissent que les reproducteurs ayant eu un produit inscriptible au livre généalogique dans la période de référence.

ARTICLE 3 : Appellation "Trait du Nord"

Sont seuls admis à porter l'appellation Trait du Nord les animaux inscrits au livre généalogique du Trait du Nord.

ARTICLE 4 : Inscription d'un individu

Les inscriptions au livre généalogique du Trait du Nord se font au titre de l'ascendance ou à titre initial.

ARTICLE 5 : Inscription au titre de l'ascendance

1. Sont inscrits automatiquement à la naissance au titre de l'ascendance les produits nés en France :

- a) Issus d'une saillie régulièrement déclarée d'un étalon approuvé ;
- b) Ayant été déclarés à l'IFCE dans les 15 jours qui suivent leur naissance ;
- c) Identifiés conformément à la réglementation en vigueur ;
- d) Ayant reçu un nom dont la première lettre correspond à l'année de naissance, "Q" en 2026 ;
- e) Immatriculés et enregistrés au fichier central des équidés qui lui délivre un document d'identification et une carte d'immatriculation ;
- f) Dont le père est approuvé pour la production en Trait du Nord suivant les conditions fixées aux articles 10 et 11 du présent règlement ;
- g) Dont la mère, âgée d'au moins 3 ans au moment de la saillie est inscrite au Livre Généalogique du Trait du Nord.
- h) A titre expérimental et dans le cadre de sa mission d'Organisme de Sélection, le Syndicat d'élevage du Cheval Trait du Nord procèdera à un tirage au sort de 5 saillies par an sur la base d'une liste fournie par l'IFCE. Les poulains issus de ces saillies tirées au sort et nés à compter de l'année 2026 devront avoir fait l'objet d'un contrôle de filiation compatible avec les ascendants

déclarés afin de pouvoir être inscrits dans le Livre Généalogique. Le tirage au sort des saillies sera effectué par le Conseil d'Administration. Les dépenses liées à cette expérimentation seront à la charge du Syndicat d'élevage du Cheval Trait du Nord, sauf en cas de résultat incompatible du contrôle de filiation.

2. Sont également inscriptibles les animaux nés à l'étranger :

- a) Issus de deux parents autorisés à produire dans le Livre Généalogique du Trait du Nord,
- b) Ayant fait l'objet d'un contrôle de filiation compatible avec les descendants déclarés, les analyses devant être effectuées par un laboratoire respectant la norme ISAG ;

ARTICLE 6 : Inscription à titre initial

1. Animaux pouvant être concernés

Les animaux âgés d'au moins trois ans dont 3 grands-parents sur 4 sont inscrits au livre généalogique du Trait du Nord et portant la seule appellation "Trait" ou "origine constatée" non inscriptibles au titre de l'ascendance à l'un des livres généalogiques français d'une autre race de trait.

2. Procédure d'inscription

Le propriétaire doit faire la demande d'inscription au Syndicat d'élevage du cheval de Trait du Nord.

L'animal doit être présenté à la commission nationale d'approbation dans les conditions fixées par elle.

La commission nationale d'approbation se prononce sans appel sur l'inscription à titre initial. Elle transmet le procès-verbal d'inscription au SIRE qui inscrit les animaux au Livre Généalogique Trait du Nord. La commission nationale d'approbation inscrit au livre généalogique du cheval Trait du Nord les animaux qui sont conformes au standard de la race. Il est fait mention de leur inscription au livre généalogique sur leur document d'identification et auprès du fichier central des équidés.

ARTICLE 7 : Facteur de Trait du Nord

Les reproducteurs inscrits à un Livre Généalogique reconnu du cheval Auxois, du Trait Ardennais, du Trait Belge, ou du Trait Néerlandais portant l'appellation "origine étrangère", peuvent être admis dans le Livre Généalogique du Trait du Nord comme "Facteurs de Trait du Nord" après examen de la Commission Nationale d'Approbation et sur proposition de la Commission du Livre Généalogique.

S'ils sont introduits ou importés en France, le propriétaire doit, avant examen de la commission nationale d'approbation, adresser à l'IFCE un dossier de demande composé selon les modalités définies par l'IFCE conformément à la réglementation en vigueur.

Le dossier des étalons devra notamment comprendre le typage ADN de l'animal.

Les étalons stationnés en Belgique ou au Pays-Bas doivent être approuvés dans leur Livre Généalogique d'origine.

Le reproducteur approuvé "Facteur de Trait du Nord", qu'il soit mâle ou femelle, est alors considéré comme reproducteur en race pure. Cela signifie qu'il n'y ait pas de distinction d'inscription au livre généalogique entre un produit né entre deux chevaux Trait du Nord ou issu de Facteurs de Trait du Nord, ou encore issu d'un croisement entre les deux.

ARTICLE 10 : Approbation d'un étalon ou d'une femelle

Pour être approuvés pour produire au sein du Livre Généalogique du Trait du Nord, **les candidats étalons ou femelles doivent :**

- Être inscrits au Livre Généalogique du cheval Trait du Nord ou être admis comme Facteur de Trait du Nord
- Avoir leur carte d'immatriculation à jour
- Être soumis à un typage ADN avant approbation pour les étalons (en vue d'un éventuel contrôle de filiation)

- Être âgés d'au moins 2 ans au moment de la commission d'approbation pour la monte à 3 ans
- Avoir obtenu la note minimale fixée par la Commission du Livre Généalogique déterminée selon la valeur génétique de l'individu, ainsi qu'un avis favorable de la commission nationale d'approbation.

Pour les étalons :

- L'approbation est prononcée pour un an lors des deux premières présentations.
- L'approbation devient définitive à la 3^{ème} présentation, sous réserve des conditions prévues à l'article 11.

L'ajournement d'un candidat étalon est prononcé pour la saison de monte concernée (pour une durée inférieure ou égale à un an).

Pour les femelles :

L'approbation des femelles est donnée provisoirement sur une durée de 3 ans maximum. L'approbation devient définitive lorsque la femelle est saillie pour produire dans la race (avec attestation de saillie à l'appui).

ARTICLE 11 : Retrait d'approbation d'un étalon

Sur avis de la Commission du Livre Généalogique, l'approbation d'un étalon peut lui être retirée pour production de 10 poulains non conformes au standard de la race.

La Commission Nationale d'Approbation pourra retirer l'approbation d'un étalon s'il présente les symptômes des "eaux aux jambes" quel que soit son âge. En cas de litige, une expertise vétérinaire contradictoire pourra être effectuée.

ARTICLE 12 : Techniques de reproduction

Les produits issus d'insémination artificielle (fraîche, réfrigérée ou congelée) sont inscriptibles au Livre Généalogique du cheval Trait du Nord.

Les produits issus de l'utilisation de transfert d'embryons sont inscriptibles au Livre Généalogique du cheval Trait du Nord.

Aucun produit né d'une technique de reproduction par clonage ou issu de clone ne peut être inscrit au Livre Généalogique du cheval Trait du Nord.

L'utilisation de la semence d'un étalon mort ou castré approuvé de façon définitive est autorisée pour la production dans le Livre Généalogique du cheval Trait du Nord.



FAIRE REPRODUIRE MON ÉTALON TRAIT DU NORD

POUR FAIRE REPRODUIRE UN ÉTALON TRAIT DU NORD, IL DOIT AVOIR ÉTÉ PRÉALABLEMENT APPROUVÉ LORS DU CONCOURS DES ÉTALONS COURANT OCTOBRE, OU LORS DE LA MARQUE COMPLÉMENTAIRE. IL DOIT ÉGALEMENT AVOIR UN TYPAGE ADN (PRISE DE SANG).

La première demande de cartes de saillie pour un étalon et un mandataire doit être effectuée en amont des saillies de l'étalon et avant le 1er octobre de l'année de monte. Au-delà un tarif majoré (30 €) sera appliqué. Depuis 2020, **les cartes de saillies doivent être gérées sous format internet**, pour tous les équidés. Les demandes de cartes de saillies doivent aussi être réalisées obligatoirement en ligne. En cas de demande d'annulation de déclaration de saillie, des frais seront appliqués par l'IFCE.

Tarif des demandes de cartes de saillie en ligne : 24 €

Attention, certains étalonniers doivent encore réaliser leurs demandes sous format papier :

- **Les étalons n'ayant pas eu de cartes de saillies depuis plus de 5 ans**
- **Les nouveaux étalons**

Les déclarations de premier saut (DPS) doivent être réalisées dans les 15 jours suivant la saillie. Au-delà de l'année de monte une majoration systématique sera appliquée pour chaque DPS (10 € pour les chevaux de trait et ânes).

La gestion des cartes de saillies en ligne permet aux étalonniers d'édition à tout moment les documents nécessaires et de gérer leurs déclarations de premiers sauts à tout moment de la journée (accès à votre espace personnalisé SIRE possible tous les jours, H24). Les cartes de saillie sont attribuées directement dans l'espace SIRE.

L'étalonnier doit éditer et imprimer (à partir de son espace en ligne) :

- **L'attestation de saillie** pour la remettre à l'éleveur.
- **Le formulaire de déclaration de naissance** est donné au paiement intégral de la saillie à l'éleveur.

Attention : Tant que l'étalonnier n'a pas édité et remis à l'éleveur le formulaire de déclaration de naissance, l'éleveur ne peut pas déclarer la naissance de son poulain sur Internet.

Pour plus d'informations sur les démarches et les pièces à fournir

www.ifce.fr rubrique
SIRE & DEMARCHE >
Avant et après la saillie >
Cartes de saillie & suivi sanitaire

Contacter le SIRE :
08 09 10 01 01 / info@ifce.fr

IFCE-SIRE

Bureau cartes de saillie-BP3
19231 Arnac Pompadour Cedex



FAIRE NAÎTRE MON POULAIN TRAIT DU NORD



DECLARATION DE NAISSANCE

L'éleveur doit déclarer la naissance de son poulain dans les 15 jours après sa naissance. Il doit aussi déclarer la mortalité du produit si c'est le cas, afin qu'il n'apparaisse pas sans origine sur la base SIRE.

La déclaration de naissance se fait en ligne, dans l'espace personnalisé SIRE de l'éleveur sur le site www.ifce.fr.

Tarif de déclaration de naissance : 18 €

Paiement en ligne, ou chèque à l'ordre de l'IFCE à envoyer à :

Institut Français du Cheval et de l'Equitation

SIRE - Service des naissances - BP 3 - 19231 ARNAC POMPADOUR cedex

L'éleveur recevra les documents d'identification du poulain par courrier. La carte d'immatrication sera néanmoins dématérialisée et devra être gérée sur l'espace en ligne de l'éleveur.

Attention :

- Remplissez soigneusement votre déclaration de naissance afin d'éviter les erreurs.
- Respectez les règles de nominations des poulains : le nom doit obligatoirement commencer par la lettre "Q" en 2026 et ne pas dépasser 21 caractères espaces compris.
- Déclarez votre poulain, même s'il est malheureusement décédé. La déclaration de naissance est obligatoire et vous permet de bénéficier de la prime naissance régionale.

SIGNALEMENT DU POULAIN ET POSE DE LA PUCE

Ils doivent être effectués avant le sevrage, dans les 8 mois suivant la naissance, et avant le 31 décembre de l'année de naissance. Des frais majorés s'ajoutent si la fiche de signalement est envoyée à l'IFCE en dehors du délai obligatoire.

Le signalement du poulain se fait soit par un agent identificateur de l'IFCE, soit par un vétérinaire. Lors du passage de l'identificateur, l'éleveur doit se munir du certificat d'origines de la mère du poulain et de l'attestation de saillie correspondante.

Tarif avantageux pour les poulains identifiés lors du Concours National des Femelles de Cambrai les 18 et 19 juillet 2026 : le Syndicat d'élevage du Cheval Trait du Nord prend en charge 50 % des frais relatifs aux poulains identifiés sur ce rassemblement.

Attention :

- Le document d'identification devra être édité dans les 12 mois qui suivent la naissance du poulain, dans le cas contraire, celui-ci sera automatiquement exclu de la consommation humaine.
- Vérifiez bien que le poulain est enregistré « Trait du Nord » à la réception de ses documents ! Gardez toujours une preuve de la déclaration de votre poulain en tant que Trait du Nord pour justifier votre bonne démarche en cas de problème.

SUIVRE LE DOSSIER DE MON POULAIN

Avant de recevoir les documents d'identification de votre poulain, vous pouvez suivre l'état d'avancement de son dossier sur internet et déceler d'éventuels problèmes (déclaration de naissance effectuée, signalement envoyé au SIRE, paiement validé ou non) :

- Rendez-vous sur le site www.ifce.fr
- Rubrique "Sire et démarches"
- Cliquez sur "A la naissance du poulain"
- Cliquez sur "Suivez le dossier de votre poulain"
- Indiquez ensuite le numéro SIRE de la mère du poulain

Et consultez son dossier !

www.ifce.fr > SIRE & Démarches > A la naissance du poulain >
Déclaration de naissance - cas général > Mes démarches en ligne >
Déclarer la naissance de mon poulain

REPRODUCTEURS D'ORIGINE ÉTRANGÈRE

CERTAINS REPRODUCTEURS (MÂLES OU FEMELLES) D'ORIGINE ÉTRANGÈRE (PRINCIPALEMENT BELGE ET HOLLANDAISE) PEUVENT ÊTRE APPROUVÉS À PRODUIRE EN TRAIT DU NORD. CES REPRODUCTEURS SONT ALORS APPELÉS « FACTEUR DE TRAIT DU NORD » (APRÈS APPROBATION).

Les éleveurs souhaitant présenter des reproducteurs à l'approbation peuvent le faire :

- **Pour les femelles** : lors du concours national des femelles en juillet (cela n'empêche pas la mise à la reproduction avant l'approbation car pour pouvoir obtenir un poulain « Trait du Nord », il faut que la mère soit approuvée avant la naissance du poulain)
- **Pour les mâles** : lors du concours national des mâles en octobre ou lors de la marque complémentaire en janvier-février.

Le tarif d'approbation est de 100 € par individu, payable en 2 fractions :

- 50 € à régler à l'inscription (obligatoire pour tous les individus)
- 50 € à régler à l'approbation (si l'individu n'est pas approuvé, cette seconde fraction n'est pas à payer)

Si le cheval est approuvé, le tarif d'inscription au programme d'élevage est de 10 €.

ATTENTION !

**POUR POUVOIR ÊTRE PRÉSENTÉ À L'APPROBATION,
L'INDIVIDU DOIT ÊTRE ENREGISTRÉ EN FRANCE.**

PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT AU SIRE

Pour enregistrer votre reproducteur étranger (mâle ou femelle) en France (SIRE), vous devez fournir les documents suivants :

- L'original du certificat d'origines et d'inscription au livre généalogique étranger incluant un signalement graphique.
- La traduction du signalement contenu dans le certificat d'origines
- Un typage ADN qui pourra être fait soit le jour de l'approbation ou par votre vétérinaire après l'approbation. Le coût de l'analyse est de 26 € (chèque à l'ordre de l'IFCE).
- Une attestation sur l'honneur de propriété
- Un chèque de 145 € à l'ordre de l'IFCE pour l'enregistrement au SIRE.

Une fois le dossier complet, vous devez l'adresser à :

SIRE - Route de Troche – BP3 - 19 231 ARNAC POMPADOUR

Pour les étalons saillissant sur le territoire français, la procédure de demande de carnet de saillie et la même que pour les étalons Trait du Nord.

CAS DES ÉTALONS BELGES SAILLISSANT EN BELGIQUE

Pour être approuvés dans ce cas, les étalons belges doivent être approuvés à saillir en Belgique. La demande de carnet de saillie se fait également au SIRE mais le carnet de saillie est ensuite envoyé à la Confédération Belge du Cheval. Le propriétaire de l'étalon doit alors adhérer à cette structure pour pouvoir récupérer son carnet de saillie.

**Pour plus de renseignements,
contactez la Confédération Belge du Cheval au 0032 24 78 27 54.**

VOS DÉMARCHES SANITAIRES AVEC LE SIRE

DÉTENTEUR EN RÈGLE = PROTECTION SANITAIRE RENFORCÉE

Depuis 2015, des contrôles sur les obligations du détenteur d'équidés sont mis en place pour une sécurité sanitaire accrue, pensez à vous mettre en règle. Le non-respect de ces obligations sanitaires peut entraîner **des sanctions de 450 à 1 500 €**.

En cas de contrôle le détenteur doit pouvoir présenter :

- les documents d'identification des équidés présents sur le lieu,
- l'attestation de déclaration du lieu de détention,
- un registre d'élevage à jour avec notamment la liste des équidés présents et leurs mouvements.

IDENTIFICATION DES ÉQUIDÉS

Savoir reconnaître un cheval en toutes circonstances est indispensable à la traçabilité sanitaire. Tout équidé présent sur le territoire français (né en France ou importé) doit être identifié avec :

- un transpondeur électronique,
- un document d'identification (passeport) comportant un relevé des marques naturelles du cheval (signalement),
- un numéro SIRE attestant son enregistrement au fichier central.

L'enregistrement dans le fichier central SIRE de l'équidé et de son propriétaire est obligatoire. Il est automatique lors de la première identification du cheval pour les passeports émis par l'IFCE. Dans les autres cas, la démarche doit être faite par le propriétaire ou le détenteur de l'équidé. Tout équidé introduit ou importé doit être enregistré dans les 30 jours suivant son introduction. Il doit être accompagné d'un certificat sanitaire, ou le cas échéant d'un DOCOM, établi dans le pays d'origine préalablement à son importation.

Pour savoir si votre cheval est pucé, s'il a des papiers, s'il est enregistré au SIRE :

Consultez sa fiche dans Infochevaux sur www.ifce.fr. Si votre cheval n'a pas de document d'identification et/ou de transpondeur, contactez un identificateur habilité pour le faire identifier au plus vite.

DÉCLARATION DES LIEUX DE DÉTENTION

Vous devez déclarer les lieux de détention d'équidés dont vous êtes responsable, que vous soyez professionnel ou particulier, propriétaire ou non des équidés détenus à titre permanent ou temporaire :

- par internet, dans votre espace SIRE sur www.ifce.fr
- par courrier en complétant et renvoyant au SIRE le formulaire disponible sur internet ou sur demande au **08 09 10 01 01** ou par mail à info@ifce.fr.

DÉCLARATION DU VÉTÉRINAIRE SANITAIRE

Si un lieu accueille 3 équidés et plus, un vétérinaire sanitaire doit être déclaré à la DDPP du département de votre lieu de détention. Rapprochez-vous de votre vétérinaire traitant, celui-ci doit être habilité en tant que vétérinaire sanitaire dans ce département. Vous pouvez compléter le formulaire afin de déclarer le vétérinaire sanitaire choisi sur www.ifce.fr.

TENUE DU REGISTRE D'ÉLEVAGE

Tout détenteur doit tenir un registre d'élevage contenant tous les renseignements à jour concernant le lieu de détention et les équidés présents. Celui-ci comporte 5 chapitres permettant de synthétiser les informations essentielles relatives au lieu de détention, au suivi des mouvements des équidés, les soins et l'entretien qui leur sont apportés et de tracer les interventions vétérinaires (médication). Vous trouverez un modèle de registre d'élevage à télécharger sur www.ifce.fr. Un outil de suivi des mouvements en ligne, gratuit et optionnel est disponible dans l'espace SIRE de tout détenteur enregistré.

GESTION DE LA FIN DE VIE

La gestion de la fin de vie d'un cheval doit être anticipée afin que les précautions nécessaires soient prises, notamment d'un point de vue sanitaire.

ELIGIBILITÉ À LA CONSOMMATION HUMAINE

Conformité du document

Afin de pouvoir être abattu pour la consommation humaine :

- les animaux nés avant 2009 doivent :
 - avoir été identifiés avant le 01/01/2010 ;
 - avoir un feuillet traitement médicamenteux inséré avant le 01/01/2010 ;
 - être pucés.
- les animaux nés après 2009 doivent avoir été identifiés et pucés dans les 12 mois suivant leur naissance.

REmplissage du feuilLET

En cas d'exclusion définitive, la partie II du feuillet est renseignée par le vétérinaire.

Les traitements excluant l'équidé pendant 6 mois de la filière viande doivent être consignés par le vétérinaire en partie III du feuillet.

Toute exclusion de la consommation humaine doit être obligatoirement enregistrée dans la base SIRE :

- par le vétérinaire à partir de son espace SIRE sur www.ifce.fr pour une exclusion temporaire ou définitive
- par le détenteur ou propriétaire via l'envoi d'une copie du feuillet traitement médicamenteux au SIRE.

ÉQUARRISSEMENT

Une mutualisation des frais d'équarrissage est mise en place par les GDS départementaux des Hauts-de-France ; renseignement auprès des GDS ou du Syndicat.

A la mort de l'équidé, contactez l'équarisseur de votre secteur pour l'enlèvement du cheval :

- par internet : réglez en ligne les frais d'équarrissage de votre équidé, bénéficiez d'un tarif par département mutualisé et négocié par l'ATM et facilitez la traçabilité dans la base SIRE.
- par téléphone : l'équarrissage doit prendre en charge le document d'identification de votre cheval et le retourner au SIRE pour enregistrement de la mort. Si vous souhaitez le récupérer, joignez votre demande et une enveloppe timbrée à votre adresse pour le retour.
 - Si toutefois les documents de l'équidé n'ont pas été transmis à l'équarisseur, envoyez-les au SIRE pour enregistrement.
 - Si vous êtes propriétaire d'un cheval qui n'a pas été enregistré comme mort, déclarez sa mort auprès du SIRE par internet ou par courrier.

Informations non contractuelles susceptibles d'évoluer selon la réglementation en vigueur. Plus d'informations sur www.ifce.fr

LISTE DES ADHÉRENTS DU SYNDICAT D'ÉLEVAGE DU CHEVAL TRAIT DU NORD

A						
ADONEL	Lucile	67, route d'Hazebrouck	59660	MERVILLE	03 28 48 39 40	06 68 15 98 34
ARNAULD	Sébastien	Les Landes de Conquessac - Vauchrétien	49320	BRISSAC LOIRE AUBANCE		07 62 22 94 39
AUBLIN	François	FERME DE FONTAINE AU TERTIE	59271	VIESLY		06 43 07 67 92
AUBLIN	Augustin	FERME DE FONTAINE AU TERTIE	59271	VIESLY		
B						
BALLY	Claude	BP 20	59870	MARCHIENNES	07 87 79 37 38	
BALLY	Mathieu	8, rue des Vignes	21200	MEURSANGES	06 37 76 98 44	
BALLY	Georges	8, rue des Vignes	21200	MEURSANGES	06 20 36 24 20	
BAREGE	Justine	6, place des Cytises	59121	HAULCHIN	06 66 41 33 09	
BAURAIN	Frédéric	4, chemin vert	62960	LAIRAS	06 27 76 29 85	
BAZELIS	Bernard	5, chemin des Millionnaires	62220	CARVIN	06 87 73 94 64	
BEFVE	Jean-Marie	20, rue du Pont Censier	59230	ROSUIT	03 27 27 98 62	06 11 27 42 92
BEFVE	Martine	20, rue du Pont Censier	59230	ROSUIT	03 27 27 98 62	06 22 68 40 02
BEFVE	Léa	29, rue des Bodelez	59440	ST AUBIN	06 25 67 80 09	
BEFVE	Hervé	38, chemin de St Jean	06800	CAGNES SUR MER	06 65 41 39 86	
BELLEMONT	Jean-Marc	40, rue Jules Ferry	59111	HORDAIN	03 27 27 06 46	
BERSILLON	Julie	1, rue du bois Thomas	02100	OMISSY	06 15 88 38 27	
BEUCKELAERE	Océane	3, lieu-dit Thonuit	35830	BETTON	06 42 67 81 03	
BEUCKELAERE - DULONCOURT	Véronique	16, Verdystier-Straete	59380	COUDERQUE VILLAGE	03 28 26 91 56	06 84 69 56 50
BEZE	Patrick	37, rue du Pont de Pierre	59199	HERGNIES	06 20 69 55 77	
BIZOUARD	Florian	4, rue du Ruisseau - Huiilly	21230	ALLERAY	06 43 71 99 35	
BLONDIAU	Mathilde	261, rue d'en haut	59144	GOMMENNES	06 47 94 32 47	
BLONDIAU	Brigitte	261, rue d'en haut	59144	GOMMENNES	06 80 34 87 04	
BOUTILLIER	Jean-Pierre	1, Le Chauffour	59440	FLAUMONT WAUDRECIES	06 86 33 66 61	
BRAEM	Alain	7, rue Princesse	59000	LILLE	03 20 06 68 80	06 81 34 09 17
BRECHIGNAC	Christian	45, rue du Paradis	59242	TEMPLEUVILLE	06 15 47 62 24	
BROUX	Kantin	96, rue Roger Salengro	59112	ANNOEUILIN	06 95 61 45 30	
BRUNAUX	Jean-Michel	1213, rue de la Vacquerie	59246	MONS EN PEVELE	06 81 21 75 30	
BUNS	Laurent	4, rue des Dames	59181	STEENWERCK	06 72 30 85 47	
BUSIN	Julie	525, rue du Tordoir	59213	BERMERAINE	03 27 29 34 05	06 78 08 81 28

C	CANONNE	Cyril	49, rue Delhaye	59148	FLINES LEZ RACHES	06 47 80 26 93
	CANONNE	François-Xavier	49, rue Delhaye	59148	FLINES LEZ RACHES	06 71 45 87 40
	CAPRON	Jonathan	12, hameau d'Occoche	62130	MAISNIL	06 79 82 63 30
	CARPENTIER	Didier	745, rue du Long Buhot	59199	BRUILLE SAINT AMAND	03 27 34 16 91
	CASTELLE	Hélène	369, impasse Charlet	59169	GOEULZIN	06 87 95 31 98
	CATTO	Brigitte	2, rue du Bois	62310	MAISONCELLE	06 42 89 36 87
	CAUCHY	Michel	74, rue Barbeau	59144	GOMMENIES	03 27 49 84 62
	CHOAIN	Frédéric	7, Grand Place	02340	CHAOURSE	06 03 20 93 58
	CHOMEL	Benoît	226, route des Fontaines	07340	VINZIEUX	06 46 09 41 62
	CHRISTIANN	Guy	160, route de Merville	62120	ATRE SUR LA LYS	06 87 46 18 10
	CLOUTIER	Alisson	1bis, rue du Colonel de Villiers	08190	ASFELD	07 70 07 77 16
	COLARD	David	17, rue de la Liberté	02110	SERAIN	06 29 83 66 76
	CONTESSÉ	Clémence	11, rue d'Hautmont	59330	ST REMY DU NORD	06 40 31 36 78
	CONTESSÉ	Cyril	29, rue des Bodelez	59440	St AUBIN	07 65 75 56 09
	CONTESSÉ	Gregory	11, rue d'Hautmont	59330	ST REMY DU NORD	06 48 19 57 03
	CORBIER	Lionel	640, rue du Moulin	59310	FAUMONT	06 80 81 49 36
	CORBIER	Odette	640, rue du Moulin	59310	FAUMONT	06 71 57 53 70
	CORBIER	Mélanie	12, hameau d'Occoche	62130	MAISNIL	06 87 63 32 83
	COURTY	Solenne	Terre d'Attelage champenois - 17, rue Sainte Colombe	51270	MONTMORT LUCY	06 89 75 55 45
	CROMBEZ	Arnaud	Les Cretiers - 16, la Pairee	59219	ETROEUNGT	07 57 50 16 18
	CUVELIER	Sébastien	5, place du Puisard	02240	ITANCOURT	06 20 73 48 63
D	DA SILVA	Benjamin	19B, le Clos de la Ferme	59221	BAUVIN	06 86 52 48 35
	DAVID	Bertrille	143, rue Colbert	59650	VILLENEUVE D'ASCQ	06 38 01 34 39
	DAVID	Damien	143, rue Colbert	59650	VILLENEUVE D'ASCQ	06 07 08 91 46
	DE BASTOS SILVA	Carlos	19B, le Clos de la Ferme	59221	BAUVIN	06 38 48 15 88
	DEBACKER	Alexis	Chemin du Ringsloot	59254	GHYVELDE	06 49 08 00 85
	DECORECQ	Jean-Norbert	29, rue de Penwez	59199	HERGNIES	03 27 36 02 69
	DECOPINCK	Brigitte	22, rue de Serus	59190	MORBECQUE	03 28 49 91 95
	DEGRAEVE	Jacques	525, rue de la Libération	59242	GENECH	03 20 84 64 79
	DEHEUJ	Cassandra	19, rue de l'Olivier	59239	THUMERIES	06 45 80 05 71
	DEHEUJ	Vanille	19, rue de l'Olivier	59239	THUMERIES	07 84 09 76 62

DEHEUJL	Vincent	1, rue Pierre et Marie Curie	62121	COURCELLES LE COMTE	06 66 14 58 49
DEHEUJL	Valérie	1, rue Pierre et Marie Curie	62121	COURCELLES LE COMTE	06 26 30 04 48
DEHEZ	René	57, rue du Centa	59144	GOMMENIES	06 32 66 06 52
DERNUDT	Justine	269, rue Richiez Ferrari	59870	VRED	06 73 69 97 33
DELANGUE	André	699, rue des Bassarts	59230	RESULT	06 07 25 46 50
DELANGUE	Vincent	783, rue de Waeghebrugge	59114	TERDEGHEM	06 86 81 77 70
DELANGUE	Didier	852, route de Bailleul	59190	CAESTRE	03 28 40 23 40
DELANNOY-FALIZE	Steven	15, rue du Chevalier de la Barre	80340	BRAY SUR SOMME	07 81 07 26 35
DELACROIX-LEPOINT	Audrey	35 bis, rue Gaston Genart	59570	HON-HERGIES	07 86 13 18 93
DELACROIX-LEPOINT	Sandrine	35 bis, rue Gaston Genart	59570	HON-HERGIES	03 27 68 66 72
DELEURENCE	Gregory	1254, rue Tattus	59173	SERCUS	06 60 33 98 97
DELEURENCE	Laetitia	1254, rue Tattus	59173	SERCUS	06 60 42 07 50
DELMOTTE	Cloé	264, rue du 19 mars	62150	LA COMTE	07 87 86 27 16
DEMAESSCHAERT	Marie Thérèse	56, rue du Vieux Cimetière	59278	ESCAUT PONT	07 51 69 32 66
DEMAN	Gueric	Ferme des Bonshommes	02130	SERINGES ET NESLES	03 23 82 23 87
DENAES	Guy	6, place du Vieux Château	59190	CAESTRE	03 28 40 24 21
DENAES	Marie	6, place du Vieux Château	59190	CAESTRE	03 28 40 24 21
DENAYER	Julien	97, rue de Nivelles	B-7190	ECAUSSINNES	06 84 21 04 02
DENQUIN	Luc	64, rue de Verdun	62700	BRUAY LA BUSSIÈRE	0032 497 1131 44
DERAEVE	Maxime	1085, rue de Bailleul	59299	BOESCHEPE	06 09 24 04 54
DESCHAMPS	Marine	4, rue du Maine	53300	LA HAIE TRAVERSANE	06 83 22 73 49
DESMONS	Etienne	140, rue du Pont	59158	MAULDE	06 74 00 52 26
DESWARTE	Marc	600, route de Furnes	59254	GHYVELDE	06 80 62 48 77
DEVRIES	Hervé	14, route du Grand Nieppel	62500	CLAIRMARAI	06 21 20 25 50
DIVE	Guillaume	9, rue du Petit Cessier	02240	ITANCOURT	06 42 40 27 41
DOLIZ	Christian	2, résidence Romain Rolland	59233	MAING	06 86 14 06 83
DOORGEEST	Agnès	2, la Bacharde	03160	YERANDE	06 65 43 41 96
DUBOIS	Hélène	572, place du Mont des Bruyères	59230	SAIN AMAND LES EAUX	0619 51 40 97
DUBOIS	Samuel	13, rue du Marais	62870	SAIN REMY AU BOIS	06 63 43 71 02
DUCROCQ	Edouard	22, rue de Prémescques	59320	ENNETERES EN WEPPES	06 11 51 43 90
DUJARDIN	Philippe	24A, rue Joyeuse	59148	FLINES LEZ RACHES	06 11 26 35 54
DULONGCOURTY	Stéphane	1015, chemin Vénus	59285	RUBROUCK	06 82 49 08 27
DUPIRE	Hubert	20 route nationale 2	59440	SEMOUSES	06 07 91 93

DUPONT	Loïc	21, rue Jean Jaurès	59199	BRUILLÉ SAINT AMAND	06 78 06 42 62
DUPUCH	Jean-François	1, rue de l'Aérodrome	62120	RELY	06 32 18 07 51
DURAND	Léonie	120, rue de l'Algier	59232	VIEUX BERQUIN	07 57 77 21 21
E / F					
EARL DES GRANDS RIEZ	COSTENOBLE D et M	16, rue des Riez	59134	HERLIES	03 20 29 07 71
ECURIE DES TOURELLES	DORCHES Pierre	202, chemin des Tourelles	59242	GENECH	03 20 84 68 68
FACON	Julien	25, rue du cul de sac	59530	VILLEREAU	06 21 25 13 34
FAREZ	Jean-François	3, rue de la Chapelle	59400	ANNEUX	06 77 33 39 09
FAUQUEMBERGUE	Jean	76, rue de Mons	59570	LA LONGUEVILLE	06 30 99 71 88
FAYOT	Julien	1971, route de Chapin	84390	SAULT	06 81 39 63 08
FENAIN	Maxime	3, rue du Presbytère	59730	BEAURAIN	06 29 36 60 28
FIEVET	Blandine	3, rue Pasteur	59252	WASNES AU BAC	03 27 44 19 33
G					
GAUDERFROY	Gwaenaelle	7 bis, route de Camphin	59112	CARNIN	06 17 08 15 74
GENIE	Rudy	1, chemin du Château	59530	POTELLE	06 11 70 68 26
GHYSELINCK-LERICHE	Prudence	2, rue des Ouchies	59360	POMMEREAUL	06 14 95 42 32
GOODIN	Jean-Christophe	106, rue de Saint Aybert	59163	THIVENCHELLE	06 10 49 06 86
GOODIN	Raymond	26, rue de Saint Aybert	59163	THIVENCHELLE	03 27 45 53 46
GOLIASSE	Wivina	21, rue Jean Jaurès	59199	BRUILLÉ SAINT AMAND	06 26 88 42 67
CORGUET	Frédéric	24, Route Nationale	59400	BOURSES	06 39 34 00 04
GRUSON	Damien	646, rue de l'Haut Blé	59940	LE DOUILIEU	06 34 47 40 71
H					
HARDY	John	14, rue Maurice Leroy	59330	BOUSSIERES SUR SAMBRE	06 23 82 36 01
HENRY	Emmanuel	20 rue du Général de Gaulle	59133	PHALEMPIN	03 20 90 28 80
HERMAN	Céline	126, rue Edmond Delbassée	59830	BOURGHELLES	06 41 25 60 23
HOLLANDER	Aurélien	1, rue du Fay - Hameau de Campagnettes	62380	WAVRANS SUR L'AA	06 83 10 31 68
HOUVENAGEL	Jean-Sébastien	2 065, route du Mont des Cats	59270	FLETRÉ	06 70 56 06 77
J / K / L					
JACQUEMIN	Edouard	5, route de Taisnières	59440	MARBAIX	06 07 10 93 99
KOTYLAK	Gérard	38, rue Edme Millot	21350	VTTEAUX	06 27 37 00 09
LA COSTE	André	9, rue d'Aoussous	65400	ARRENS MARSOUSS	05 62 97 14 40
LAMBERT	Jean-Bernard	13, rue du Vieux Cimetière	02270	SONS ET TRONCHERES	06 31 02 28 87
LAMENDIN	Gérard	76, rue de Bertsilles	59149	BOUSIGNIES SUR ROC	06 74 36 05 30

LAMPIN	Cyril	264, rue du 19 mars	62150	LA COMTE	06 31 11 86 64
LAOUT	Eric	6, rue de la tête	62147	TRESCAULT	09 71 53 73 62
LARIDANS	Marcel	15, rue Principale	62560	COYECOUES	03 21 95 54 11
LEBRUN	Jacqueline	6, rue de Feuquières	80131	HARBONNIERES	03 22 85 80 27
LEGNEU	Jérémie	33 rue du Martincamp	59320	RADINGHEM EN WEPPES	06 83 06 27 33
LEJEUNE	Pauline	100, rue du Poirier	59870	WANDIGNIES HAMAGE	06 98 12 95 57
LEMARE	Benjamin	41, avenue des Jonquilles	62370	GUEMPS	06 89 49 15 37
LEMARE	Bernard	13, rue Paul Colette	59211	SANTES	06 72 86 76 36
EARL Blanc Ballot	LEMAIRE Thierry	4, rue d'Huquinville	59242	CAPPELLE EN PEVELE	03 20 59 33 36
LEONARD	Julien	12, rue Gabriel péri	59191	LIGNY EN CAMBRESIS	06 83 25 76 18
LEPOINT	Pierre	30, rue de Bayay	59570	LA LONGUEVILLE	03 27 68 12 62
LOUVRIER	Jean-Pierre	16, hameau de la Tête Noire	59145	BERLAIMONT	03 21 67 69 39
M					
MARCOUX	Guy	36, rue André Devin	02500	EFFRY	03 23 97 47 09
MARECHAL	Rémy	13, rue du Cerf	59288	PREUX AU BOIS	07 77 36 55 93
MASQUELLIER	Jean-Pierre	17, rue d'Eswars	59161	RAMILLIES	06 87 63 68 89
MENNECHET	Martine	6 bis, rue du Tour de Ville	02690	URVILLERS	03 23 68 57 46
MERVEAU	Paul	318, rue du Centre	59144	GOMMENNES	06 17 47 99 13
MEZZALUNA	Renzo	80, rue de la Passerelle	59190	MORBECQUE	06 41 22 50 27
MILLAMON	Alain	13, rue du Château	62380	ELNES	06 76 47 97 13
MONSTERLEET	Serge	820, rue du Schacken	59670	NOORDPENNE	06 74 08 31 20
MONTULET	Aurélie	5, place du Puisard	02240	ITANCOURT	03 28 41 08 73
MOREAU	Michel	397, chemin Vincent - La Crèche	59270	BAILLEUL	06 75 96 66 17
MORIAUX	Marie	666, route d'Hazebrouck	59190	CAESTRE	06 18 05 55 66
MORTELECQUE	Elise	7, rue du Marais	59251	ALLENNES LES MARAIS	06 26 31 84 10
MORTELECQUE	Sarah	7 bis, route de Camphin	59112	CARNIN	06 17 08 15 74
MORTELECQUE	Ludovik	7 bis, route de Camphin	59112	CARNIN	06 23 90 56 71
MORTELECQUE	Marc	5, rue de la France	59112	ANNOEUILIN	06 23 38 13 23
MORTELECQUE	Alésia	5, rue de la France	59112	ANNOEUILIN	06 16 58 73 25
MOUTARDE	Janick	36, rue Clémentneau	59131	ROUSIES	06 75 12 98 91
MOUTARDE	Sylvie	36, rue Clémentneau	59131	ROUSIES	06 75 12 98 91
MULLEN	Jean-François	80B, rue Léon Blum	59750	FEIGNIES	06 72 47 76 96
O / P					

<u>OLIVIER</u>	Etienne	Rue du Grand Pré, 18	B-66660	HANTES-WITHERLIES	0032 495 22 89 19
<u>PARENT</u>	Thierry	495, route de Cassel	59670	OUDZEZELLE	06 33 18 37 04
<u>PEPIN</u>	Laurent	La Chazotette - Saint Sauveur de Peyre	48130	PEYRE EN AUBRAC	06 77 39 23 23
<u>PETIT</u>	Julien	71, rue de la Gare	60490	RESSONS SUR MATZ	06 09 49 99 66
<u>PHILIPPE</u>	Daniel	8, place Saint Remy	08300	PERTHES	06 87 24 74 49
<u>PIAZZA</u>	Etois	7, route de Walt	59990	MARESCHES	06 95 56 98 11
<u>PIERREU</u>	Jean-Claude	3412, route des 3 pierres - La Bessade	19140	CONDAT SUR GANAVEIX	06 31 86 89 72
<u>PLANCKE</u>	Michel	43, route de Poperinghe	59114	STEEVENOORDE	06 82 27 85 40
<u>PLOUCHART</u>	Marie-Andrée	"Ferme aux traits", 29, rue Haute	59530	LOUVIGNES-QUESNOY	06 51 74 16 94
<u>POLLET</u>	Henri	3, rue de Bois le Ville	59242	TEMPLEUVILLE	03 20 79 28 01
<u>POUILLE</u>	Lucien	Place du Jongquois, 8	B-7387	HONNELLLES-ERQUENNES	06 89 09 95 67
<u>PRUVOST</u>	Pierre	27, rue de Montigny - Ferme du Bois du Hêtre	62770	AUCHY LES HESDIN	0032 47 57 98 48
C / R					06 70 32 98 55
<u>QUEENNESON</u>	Francis	7, rue du Château	59144	PREUX AU SART	06 60 50 55 23
<u>RACINE</u>	Mélanie	2 rue de Troisy loire	02300	SELLENS	06 69 40 16 95
<u>RAMEZ</u>	Loïc	70, rue Pierre Vanderbecq	59233	MAING	07 78 52 99 13
<u>REBY</u>	Maeva	838, route de Berck	62155	MERLIMONT	06 10 19 44 21
<u>RENAUX</u>	Audeline	76, Ferme de Tioquier	59149	BOUSIGNIES SUR ROC	06 86 03 16 03
<u>RIBEIRO</u>	Fernando	4, rue Blanchard	80250	CHAUSSY-EPAGNY	0032 494 98 50 51
<u>RICHARD</u>	Antoine	94 C, rue César Dewasmes	59199	HERGNIES	06 52 96 98 71
<u>RIVETERRE</u>	Léna	108, rue Paul Vaillant Couturier	59450	SIN LE NOBLE	06 33 78 32 31
<u>ROLLAND</u>	Hélène	Le Bourg	43510	CAYRES	06 03 36 90 71
<u>ROUssel</u>	Jacques	1196, rue de Godewaersvelde	59270	BERTHEN	06 83 76 59 14
<u>ROUssel</u>	Marion	6 rue des coquelicots	59249	FROMELLES	06 81 55 56 15
<u>RUHANT</u>	Isabelle	5, rueille à prunes	59840	PERENCHIES	06 16 78 50 15
<u>RUHANT</u>	Romain	5, rueille à prunes	59840	PERENCHIES	06 12 81 88 55
<u>RUNET</u>	Jean	51, rue de la Crête	59650	VILLENEUVE D'ASCQ	06 88 92 79 54
S	François-Xavier	42 ter, rue Henri Duré	59172	MASTAING	06 66 75 67 04
<u>SANTOBERT</u>					
<u>SCHEEFRENS</u>	Rudy	1645, rue des longs champs	59940	LE DOULIEU	06 50 02 43 14
<u>SCILLARATURA</u>	Christophe	26, rue des Barres	59218	NEUVILLE EN AVESNOIS	06 17 36 33 26
<u>SCRAMMÉ</u>	Christian	2 allée des pluviers	59254	GHYVELDE	06 27 43 42 31
<u>SCHUZ</u>	Etienne	7A, rue Pierraz Tretaz	01710	THOIRY	06 48 09 75 49

SEULIN	Matthieu	24, rue de l'Égalité	59172	ROEUX	06 38 87 23 95
SIMIARSKI	Guillaume	421, avenue du Général de Gaulle	59167	LALLANG	06 14 96 21 07
SOCKEEL	Marie	Maison Forestière	62810	SUS SAINT LEGER	06 37 69 76 43
SPRIET	Yves	57, rue du Vieux Cimetière	59278	ESCAUTPONT	06 99 31 24 02
T					
TASOU	Francis	7, route de Saint Aubin	59620	SAINT REMY CHAUSSÉE	03 27 67 67 04
THENARD	Guillaume	342, rue cauchoise	76760	ECTOT L'AUBER	06 45 76 28 62
THEFAINE	Dylan	23, grande rue	80300	ENGLEBELLER	07 82 01 40 64
THOMAS	Corentin	15, impasse Rollet	71400	AUTUN	06 33 44 17 19
TOPART	Carole	4, rue du Pont	62860	SAUDEMONT	06 68 60 32 00
TOPART	Benoit	3, rue du Cimetière	80240	NURLU	06 86 18 34 08
TRINEZ	Patrick	12, rue du Mazet	59830	COBRIEUX	03 20 84 64 31
TRIQUET-LECOUTRE	Eglantine	5, rue de la Vallée	02450	FESMY LE SART	06 86 35 55 44
TURCK	Claude	122, Grand rue	59940	LE DOULIEU	06 43 04 48 55
V / W					
VALENTIN	Julien	838, route de Berck	62155	MERLIMONT	06 01 17 84 63
VAN VOOREN	Anne-Marie	2, chemin des Vignerons	59145	BERLAIMONT	03 27 62 74 80
VAN VOOREN	Jacques	2, chemin des Vignerons	59145	BERLAIMONT	03 27 62 74 80
VAN VOOREN	Valery	52, rue de la grande Carrrière	59145	BERLAIMONT	06 24 40 18 44
VANDAEL	Mathilde	34, rue Eugène Poret	59190	HAZEBROUCK	06 73 98 27 71
VANDENDRIESCHE	Bernard	733, rue Paul Pavot	59730	VERTAIN	07 67 00 32 37
VANGENEBERG	Patrick	186, rue des Bauduins	59226	LECELLES	06 74 29 31 99
VANGENEBERG	Geneviève	340, rue des Bauduins	59226	LECELLES	06 71 72 78 86
VERBEKE	Benoit	3350, rue du Leet	59270	BAILLEUL	06 20 65 18 07
VERCOOR	Danny	99, rue Nationale	59147	GONDECOURT	06 27 72 36 31
VERDIERRE	Frédéric	50, rue de l'Église	59169	ERCHIN	06 78 80 48 63
VERLOO	Romuald	44, route de Maroilles	59560	TAISNIÈRES EN THIERSACHE	06 71 07 57 17
VERMON	Régis	218, rue de Wervicq	59560	COMINES	06 12 54 91 70
WALME	Caroline	6 rue du moulin	02240	BERTHENICOURT	06 13 15 52 49

NOTES

CALENDRIER 2026 DES CONCOURS ET MANIFESTATIONS



1 - CONCOURS D'ÉLEVAGE OFFICIELS

A. CONCOURS LOCAUX

• Steenvoorde (59)	dimanche 17 mai
• Bavay (59).....	samedi 30 mai
• Saint Amand Les Eaux (59)	samedi 6 juin
• Genech (59).....	dimanche 14 juin
• Fesmy Le Sart (02).....	dimanche 28 juin
• Harbonnières (80).....	samedi 4 juillet
• Arnèke (59)	dimanche 14 juillet

B. CONCOURS NATIONAUX

• FEMELLES (Cambrai - 59)	samedi 18 et dimanche 19 juillet
• MÂLES (Meurchin - 62).....	dimanche 25 octobre

C. CONCOURS DE POULAINS

• St Pieters-Leeuw (BE)	dimanche 27 septembre
• Maroilles (59)	dimanche 11 octobre (à confirmer)
• Le Quesnoy (59)	dimanche 18 octobre
• Genech (59).....	samedi 31 octobre
• Boeschèpe (59)	samedi 7 novembre

2 - CONCOURS D'UTILISATION OFFICIELS ÉQUIDÉS DE TRAVAIL

• Samer (62).....	samedi 25 avril
• St Hilaire sur Helpe (59)	dimanche 17 mai
• Genech (59).....	samedi 13 juin
• Gueschart (80).....	dimanche 23 août
• Genech (59).....	samedi 3 octobre
• Samer (62).....	samedi 24 octobre

3. CONCOURS D'ATTELAGE – CIRCUITS FFE ET SHF

A. CONCOURS OFFICIELS

- Le Touquet (62) du vendredi 6 au dimanche 8 mars
- Le Bois de Lihus à Moyvillers (60).....dimanche 12 avril
- Samer (62).....samedi 2 et dimanche 3 mai
- Genech (59).....samedi 9 et dimanche 10 mai
- Brissy Hamegicourt (02).....dimanche 17 mai
- Breteuil (60).....samedi 6 et dimanche 7 juin
- Liévin (62)samedi 13 et dimanche 14 juin
- Heilly (80).....du vendredi 26 au dimanche 28 juin
- Sacy-Le-Grand (60).....du jeudi 30 juillet au dimanche 2 août
- Compiègne (60).....samedi 29 et dimanche 30 août
- Le Quesnoy (59).....samedi 5 et dimanche 6 septembre
- Le Touquet (62), du vendredi 25 au dimanche 27 septembre

B. FINALE D'ATTELAGE JEUNES CHEVAUX

- Lamotte-Beuvron (41).....à confirmer

4. MANIFESTATIONS ET SALONS OÙ LA RACE TRAIT DU NORD SERA PRÉSENTÉE

- Salon International de l'Agriculture à Paris (75).....du 21 février au 1^{er} mars
- Foire des Rameaux, concours d'élevage de Bergues (59).....dimanche 29 mars
- Meï Feest, Steenvoorde (59)dimanche 17 mai
- Terres en Fête, Tilloy Lès Mofflaines (62).....du 05 au 07 juin
- Route des chevaux de Trait (Luxembourg).....du 13 au 19 juillet
- Foire de Libramont (BE).....du 24 au 27 juillet
- Concours national du Cheval Boulonnais à Samer (62).....samedi 25 et dimanche 26 juillet
- Fête du Cordeau, à Boeschèpe (59).....dimanche 9 août
- Fête de l'Attelage, à Berthen (59).....samedi 15 août
- La Karyole Feest, à Hondschoote (59).....dimanche 30 aout
- Concours Emile Mortelecque, à Allennes Les Marais (59).....dimanche 6 septembre
- Concours des étalons Boulonnais à Samer (62).....samedi 19 septembre
- Sommet de l'Elevage, à Cournon d'Auvergne (63).....du 6 au 9 octobre
- Equita'Lyon (69).....du 28 octobre au 1^{er} novembre
- Salon du Cheval d'Angers (49).....du 13 au 15 novembre
- Championnat régional de débardage :
 - Dompierre sur Helpe (59).....samedi 9 et dimanche 10 mai
 - Ribemont (02)samedi 23 et dimanche 24 mai
 - Drucat (80).....samedi 4 et dimanche 5 juillet
- Championnat de France de débardage 2026 :
 - Breecy (50)samedi 25 et dimanche 26 avril
 - Landivisiau (29)samedi 13 et dimanche 14 juin
 - Cluny (71).....samedi 27 et dimanche 28 juin
 - Pompadour (19).....lundi 13 et mardi 14 juillet
 - Neufchâteau (88).....samedi 15 et dimanche 16 août
 - Nancray (25).....samedi 29 et dimanche 30 août
 - Le Castellet (83)samedi 17 et dimanche 18 octobre

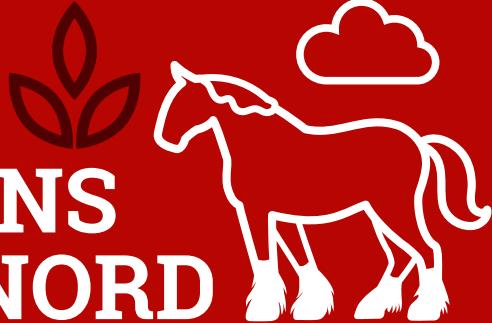
**Intéressé(e) pour participer à une manifestation ou un salon en 2026
et représenter la race ?**

Faites-en part au Syndicat d'élevage qui étudiera les propositions !



MIEL DU HERON (par Darko du Major et Urga du Héron par Kir Royal du Héron), né et appartenant à Damien DAVID et Sylvie BONVARLET à VILLENEUVE D'ASCQ (59). **Champion des Jeunes Étalons 2025, approuvé pour la saison de monte 2026.**

ANNUAIRE DES ÉTALONS TRAIT DU NORD



2026/34^{ème} édition

espaces
naturels
régionaux



6, rue du Bleu Mouton
BP 70073
59028 Lille cedex
contact@enrx.fr
Tel. +33(0)3 20 12 89 12

ENRx est soutenu par la Région Hauts-de-France pour mettre en œuvre des missions d'envergure régionale précisées dans une convention d'objectifs pluriannuelle.

ENRx est administrateur de la fédération des CRRGs de France, TerraBiodiv.

Avec le financement de :



Nord
Le Département du Nord

62 Pas-de-Calais
Mon Département

Membres adhérents :

- Région Hauts-de-France
- PNR Avesnois
- PNR des Caps et Marais d'Opale
- PNR Scarpe-Escaut

Réalisé en partenariat avec :

- Syndicat d'élevage du Cheval Trait du Nord



Directeur de la publication : Anthony Jouveret,
Président d'ENRx

Directeur de la rédaction : Michel Marchyllie,
Directeur général d'ENRx

Coordination : Florent Piedanna

Suivi éditorial : Charlène Greffe, Mélanie Gaffet.

Photographies : Léa Befve, Samuel Dhote,
Espritrait, Syndicat d'élevage du Cheval Trait du Nord,
Benoit Gombert, Hélène Dubois, Laura Chiron.

Mise en page : monsieurBen

Impression : Qualit'Imprim

Dépôt légal Février 2026